

# ***PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE 2022 FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA NIEVRE***

Messieurs les Présidents, Messieurs les Directeurs,  
Mesdames, Messieurs les élus,  
Mesdames, Messieurs, chers amis chasseurs,  
Bonjour à toutes et à tous et bienvenue!

C'est avec un réel plaisir de vous retrouver en présentiel cette année pour notre Assemblée générale après deux années de COVID et de confinement, où nous avons dû nous adapter pour mener à bien la vie institutionnelle de notre association.

J'ai l'honneur et le plaisir en ce 23 avril 2022 de vous accueillir, chers adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre, et d'ouvrir avec vous l'Assemblée Générale ordinaire 2022. Je remercie la ville de Nevers et son maire, Monsieur Denis THURIOT, pour nous accueillir au centre Expo.

Cette Assemblée est particulière, étant donné qu'elle est électorale. C'est la dernière Assemblée de mon mandat en tant que Président, j'aurais l'occasion de revenir sur ce point à travers mon rapport moral. Je vous rappelle que vous avez jusqu'à 10 heures pour voter, avant que les bureaux de vote ne soient clos.

Permettez-moi, mes chers amis, de saluer en votre nom nos invités et de les remercier de leur présence :

Monsieur PERROT Patrice, Député de la Nièvre,

Monsieur MATHIEU Sylvain, représentant Madame la Présidente du Conseil Régional Bourgogne Franche -Comté et également Président du Parc Naturel Régional du Morvan,

Monsieur BARBIER Daniel, Président de l'Amicale des Maires,

Madame DELAPORTE Blandine, vice-présidente en charge des transitions, fonds d'innovation et d'investissement territorial et dialogue avec les habitants au Conseil Départemental de la Nièvre,

Monsieur GUYOT Thierry, délégué à l'agriculture et l'alimentation de proximité au Conseil Départemental de la Nièvre,

Monsieur RAMET Didier, Président de la Chambre d'Agriculture,

Monsieur Alban de MONTIGNY, Président du Syndicat des propriétaires forestiers nivernais,

Le chef d'escadron Philippe PRADINES, Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Château-Chinon,

Madame, Messieurs les administrateurs de la Fédération,

Mesdames et Messieurs les Présidents des associations de chasse spécialisées et des GIC,  
Madame et Messieurs les louvetiers,  
Messieurs les représentants des éleveurs de gibiers,  
Messieurs les estimateurs,

Mesdames et Messieurs les collaborateurs de la Fédération, les bénévoles et nos amis les sonneurs.

En cette année d'élections présidentielles et législatives, beaucoup de représentants de l'Administration ont fait valoir leur devoir de réserve et donc nous avons beaucoup de personnalités excusées :

Monsieur BARNIER Daniel, Préfet de la Nièvre,

Madame SOLLOGOUB Nadia, Sénatrice de la Nièvre,

Madame DUFAY Marie-Guite, Présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche Comté, représentée par Monsieur MATHIEU Sylvain, Conseiller Régional

Monsieur BAZIN Fabrice, Président du Conseil Départemental de la Nièvre, représenté par Madame Blandine DELAPORTE,

Monsieur THURIOT Denis, Maire de la ville de Nevers,

Monsieur DERIEUX Antoine, Directeur Régional de l'OFB,

Messieurs les Directeurs de la Direction Départementale des territoires,

Le Colonel Olivier PEYCRU, Directeur Départemental des services d'incendie et de secours de la Nièvre,

Monsieur LEVAUFRE Marc, Directeur d'Agence de l'Office National des Forêts,

Le chef d'escadron Sébastien BONCONOR, Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de COSNE COURS SUR LOIRE,

Monsieur SECULA Pascal, Président de la Fédération Régionale de Bourgogne Franche-Comté,

Madame GUILLON Evelyne, Présidente de la Fédération des Chasseurs de Saône et Loire,

Monsieur LECAS Olivier, Président de la Fédération des Chasseurs de l'Yonne,

Monsieur COTINEAU Jean-Claude, Président de la Fédération des Chasseurs du Cher, représenté par Monsieur DUDRAGNE Alain, Administrateur de la Fédération des chasseurs du Cher,

Monsieur DE MAGNITOT Raoul, Président du Centre Régional de la Propriété Forestière de BOURGOGNE – FRANCHE COMTE,

Monsieur CHALANDRE Gérard, Président des lieutenants de l'ouvèterie,

Monsieur BLONDEAU Bernard, Président de la Coordination Rurale, représenté par Monsieur GAGNERAULT Fabien,

Avant de débiter nos travaux, je vous demande de bien vouloir vous lever afin que nous prenions quelques instants pour avoir une pensée pour nos proches, les chasseurs qui nous ont quittés cette année, en particulier Monsieur Bernard PIGNOT, Président d'honneur de la Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Je vous remercie.

Nous tâcherons de clore nos travaux pour midi. Pour vous aider à suivre les exposés financiers, un document a été mis à votre disposition à l'entrée de la salle présentant le tableau de l'exercice comptable passé, celui de la période en cours et le budget 2022-2023. Les échanges dans la salle seront les bienvenus après chaque intervention, dans la limite, bien sûr du temps disponible.

Des micros sont à votre disposition. En prenant la parole, merci de vous identifier.

Il reste à désigner le Bureau de cette assemblée. Je vous propose à cet effet les deux secrétaires du Bureau du Conseil d'administration, Robert LEMOINE et Jean-Philippe PUECH. D'un point de vue logistique, la formule du repas ce midi est la même qu'en 2019, à savoir un buffet froid gratuit, avec des pré-réservations. J'inviterai donc uniquement, et j'insiste sur le uniquement, les personnes s'étant manifestées auprès de la Fédération à rejoindre le buffet à l'issue de l'Assemblée. 320 repas sont disponibles et 320 personnes se sont inscrites ! Pour les autres, pensez l'année prochaine à renvoyer le coupon-réponse si vous souhaitez déjeuner.

Le procès-verbal de l'AG 2021, qui s'est effectuée en distanciel et par correspondance, a été mis en ligne sur le site Internet de la FDC et est affiché dans le hall du Parc Expo. Aucune remarque n'a été apportée. Je vous propose de passer à son adoption :

**Qui est contre ? Personne qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie. *Le procès-verbal de l'AG 2021 est adopté à l'unanimité.***

#### **RAPPORT FINANCIER – Michel RAPIAT, Trésorier FDC 58**

La campagne 2020/2021 se solde sur un excédent global de 547 993 €, dans lequel il faut identifier trois résultats différents correspondant aux trois sections analytiques. Ce chiffre très conséquent est le fruit d'une gestion rigoureuse de la FDC, des travaux inscrits dans le cadre de l'éco-contribution et d'une note DEGATS moins douloureuse. La présentation de ces comptes a subi quelques modifications de rubriques, liées à la première application de la réforme du plan comptable général et celle du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ces nouvelles règles n'affectent aucunement les totaux du bilan, ni du compte de résultat.

Les 3 sections analytiques sont :

- le service général qui représente 43% des volumes financiers,
- le service DEGATS qui représente 47% des volumes financiers,
- le service ECO-CONTRIBUTION qui représente 10% des volumes financiers.

Commençons par la section analytique GENERAL. Les comptes de l'exercice 2020/2021 se soldent sur un excédent global de 283 002 €, équivalent au résultat de l'exercice précédent. Ce résultat conséquent s'explique par un transfert de charges (frais de personnel, charges de structure, aménagements) vers des dossiers pris en charge financièrement dans le cadre de l'éco-contribution, par une diminution des frais liée à la non tenue de réunions et d'événements et ce en raison des contraintes sanitaires, et par le non remboursement de l'emprunt de 500 k €, initialement budgété mais non réalisé. La réforme de la chasse de 2019 a vu la mise en place du permis national à 205 € et le transfert de missions de service public vers les FDC. Ces évolutions permettent d'abonder cette année encore 179 347 € de « nouvelles recettes ».

Les charges sont conformes au budget, sauf pour la partie AMORTISSEMENTS, car il avait été prévu dans le budget un prêt amorti sur 5 ans pour refaire de la trésorerie, prêt qui n'a in fine pas été souscrit.

Le service analytique DEGATS se clôt, quant à lui, sur un excédent de 264 991 €. Ce résultat était très attendu après une campagne 2019/2020 déficitaire.

Les charges de la section DEGATS sont, vous le voyez, toutes maîtrisées, y compris les indemnités, inférieures de 280 000 € au budget. Les honoraires et frais d'estimation sont en diminution, à hauteur de 113 993 €, et ce lié au fait que moins de dossiers ont été à traiter. Hormis la diminution significative des dégâts, l'autre satisfaction réside dans la très nette diminution des charges liées à la protection des dégâts, pour la deuxième année consécutive, tout en conservant le même nombre d'hectares protégés. Le matériel mis à disposition sur le terrain est mieux utilisé, sa gestion et sa distribution mieux suivies.

Les indemnités de dégâts de gibier s'élèvent cette année à 639 276 €, soit 220 k€ de moins que la saison passée et 540 k€ de moins que la campagne 2018/2019.

Une répartition précise des temps de travail de chaque salarié continue d'être établie annuellement en tenant compte de la masse salariale 2020/2021. Cela a abouti aux clefs suivantes pour l'exercice précité :

✓ 15.78 % (% des temps passés avec pondération salariale) des salaires et charges annexes sont affectés au Service Dégâts. Ce pourcentage était de 17.46 % en 2019/2020.

✓ 15.13 % (% des temps passés sans pondération salariale) des charges administratives (consommables, fournitures administratives et informatiques, assurances, timbres et téléphone), d'amortissement (matériel et mobilier informatique et administratif, siège social) sont affectés au Service Dégâts. Ce pourcentage était de 15.94% en 2019/2020.

Venons-en à la section ECO-CONTRIBUTION. Le sujet de l'éco-contribution prend du volume dans les travaux de la FDC 58, avec bon nombre de sujets (mesures agri-environnementales, limitation de la mortalité, création d'aménagements, suivi par bio-indicateurs de populations...) permettant une consommation de l'enveloppe pouvant être allouée à notre Fédération. Le service ECO-CONTRIBUTION se solde sur un résultat nul avec des mouvements financiers de 223 714 €, résultat expliquant également en partie le résultat de la section GENERAL, qui est du coup moins de mise à contributions pour certains travaux et subventions récurrentes de la FDC.

Compte tenu du résultat du service analytique DEGATS, les réserves sur le service dégâts de gibier s'élèvent au 30 juin 2021 à 163 449 €.

Les comptes consolidés de la FDC 58 disposent donc de réserves globales à hauteur de 2 887 653 €, dont 1 584 736 € de disponibilités.

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – M. Christian PERRIN**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, votre Conseil d'Administration en date du 20 Mai 2020 et confirmée par votre Assemblée Générale du 31 Mars 2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION DES CHASSEURS DE LA NIEVRE relatifs à l'exercice clos le 30/06/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la FEDERATION DES CHASSEURS DE LA NIEVRE à la fin de cet exercice.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des procédures concourant à l'élaboration des comptes, nous nous sommes assurés de la permanence des méthodes comptables utilisées par la Fédération pour l'arrêté de ses comptes.

Nous nous sommes assurés de la concordance des disponibilités avec les documents émanant des établissements financiers.

L'existence de procédures de répartitions analytiques entre services a également été examinée.

Les autres appréciations auxquelles nous avons procédé n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la FEDERATION DES CHASSEURS DE LA NIEVRE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Fédération, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

En application de l'article R.612-7 du Code de Commerce, j'ai été avisé des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du Code de Commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

- ☞ Conventions conclues avec Mr PATRY Dominique – Administrateur :
  - Objet : versement d'une subvention « Piégeage »
  - Montant versé : 137 €
  
- ☞ Conventions conclues avec Mr POITRENEAU Thierry – Administrateur :
  - Objet : versement d'une subvention « Piégeage »
  - Montant versé : 141 €
  
- ☞ Convention conclue avec Mr PUECH Jean Philippe – Administrateur :
  - Objet : versement d'une subvention « Volière d'acclimatation »
  - Montant versé : 250 €
  - Objet : versement d'une subvention « Piégeage »
  - Montant versé : 124 €
  - Objet : versement d'une subvention « Agriculture et Faunes Sauvages »
  - Montant versé : 189 €

## RAPPORT MORAL – Bernard PERRIN, Président FDC 58

Demain, nous élirons notre nouveau Président de la République. Parlons-nous franchement : le million de chasseurs que nous sommes et les plus de 4 millions de personnes en possession d'un permis de chasser, représentent un réel poids politique. C'est pourquoi chaque voix compte, et surtout toutes les nôtres. Comme toutes les élections, la présidentielle garde jusqu'au bout son lot d'incertitude et de surprise.

Je comprends l'importance de la « punch line » ou du « buzz » médiatique pour exister sous les feux de la rampe, mais attention de ne pas en abuser. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que notre principal opposant, en la personne de Yannick Jadot et de ses élus EELV, n'ont pas lésiné sur les idées lumineuses pour tenter de chercher des voix. Avec d'ailleurs le peu de réussite qu'on lui connaît, car maintenant est venu le temps de la quête ! C'est vrai que les Verts et leurs associations redoublent de trouvailles pour « emmerder » les Français ! Ils nous promettent des lendemains qui déchantent, que vous soyez chasseur ou non d'ailleurs. Force est de constater qu'un programme présidentiel peut se résumer à une longue liste d'interdictions et de privations de nos libertés. Plus de sapins de Noël assimilés à des arbres morts, plus de Tour de France pas écolocompatible, plus de barbecues et de feux de bois à cause des particules fines, plus de foie gras mais du faux gras, de la viande qui ne serait plus de la viande, de poisson qui serait plus de poisson, une taxe sur le gazon, plus de voitures dans les villes, des champs d'éolienne partout sur terre comme sur mer, etc... Heureusement que le premier tour des élections l'a sorti de la course à la présidentielle ! De même pour Jean-Luc MELENCHON qui n'aime pas les chasseurs, ni la chasse ! Mais gardons bien en tête qu'une partie de la frange politique ne nous veut pas que du bien ! Et cela, sur des positions dogmatiques, sans savoir ce que nous, chasseurs, faisons pour le maintien de la biodiversité.

La sauvegarde de la biodiversité ordinaire reste notre fil conducteur et la création de l'écocontribution par le ministre Sébastien LECORNU en est une des illustrations. L'échelon régional de notre réseau fédéral ainsi renforcé, peut démultiplier nos actions en faveur de l'environnement sur les territoires. L'objectif de cette réforme était d'inscrire la chasse au cœur des politiques de protection de la nature. Cette réforme nous donne plus de moyens car nous sommes des acteurs engagés sur ces questions environnementales, mais elle nous donne surtout de la lisibilité dans la mise en valeur de nos actions. L'Etat nous a fait confiance et nous méritons cette confiance car il y a des choses que nous faisons mieux que l'Etat ! Si les chasseurs n'avaient pas agi dans le passé et n'agissaient pas chaque jour qui passe, la biodiversité serait bien plus abimée. Nos actions au service de la nature sont reconnues par le législateur et l'autorité administrative. Nous sommes agréées au titre d'associations de protection de l'environnement, n'en déplaise à tous ceux qui travestissent les faits pour nous nuire. Pendant que nos opposants gesticulent et contestent devant la justice le versement de l'écocontribution au monde de la chasse, les chasseurs investissent depuis des années dans la biodiversité. Par nos actions, nous apportons à la nature près de 4 milliards d'euros/an de contributions positives. Qui peut en dire autant ? Personne. Les chasseurs font partie des gens qui agissent, et cela depuis toujours ! C'est tellement plus facile d'œuvrer dans les prétoires et les salons parisiens que dans la nature. Ainsi va l'écologie moderne, colporteuse permanente de la théorie de la fin du monde, mais toujours prête à ne rien faire de concret, masquant son incompétence à trouver des solutions à ses prédications. Cela ne vous aura donc pas échappé : la radicalité est à la mode, point de salut politique pour l'écologie de salon ! Alors on connaît la méthode. On cible les soi-disant responsables des désordres climatiques, de la pollution de l'air et des sols, de l'érosion de la biodiversité, de la disparition de certaines espèces et on stigmatise à tort pour légitimer auprès de l'opinion publique l'interdiction d'une ou partie de ses pratiques. Les chasseurs font hélas trop souvent les frais de cette dictature verte et de ses ramifications juridico-médiatiques, qui confond action et interdiction, militantisme et vérité.

La France a cette particularité d'avoir un formidable espace naturel, agricole et forestier dont la gestion est répartie entre plusieurs ministères, ce qui n'est pas sans poser des difficultés et des conflits permanents. Ce problème vient de la culture dominante du ministère de l'Ecologie, avec une priorité à la mise sous cloche de la nature et à l'énoncé de fortes restrictions des usages et des ressources, que ce soit dans les zones marines ou terrestres. Au

final, nous avons une biodiversité qui peine à se maintenir, perpétuellement tiraillée entre les différents protagonistes qui sont les maîtres de son destin. Le bilan reste catastrophique, et ce n'est pas l'élargissement des mesures contraignantes de protection des espaces, imaginé par l'Europe, qui va améliorer la situation. A quand un Ministère qui regroupera les activités agricoles, forestières et cynégétiques qui génèrent et traitent concrètement de cette biodiversité ? Et à quand un Ministre digne de ce nom pour gérer ces dossiers ?

Une pétition a été lancée voici deux mois par notre Président national, Willy SCHRAEN, sur le site du Sénat. Elle demande la fin de la réduction fiscale pour les dons aux associations qui utilisent des moyens illégaux contre des activités légales. La nécessaire transparence, garante du bon fonctionnement de nos institutions doit aussi s'appliquer au milieu associatif qui se réclame de l'intérêt général. Il demande dans cette pétition qu'une enquête parlementaire soit diligentée sur le fonctionnement et le mode de financement de ces associations, mais aussi de définir clairement quels sont les liens occultes qui marient les intérêts économiques des uns, avec l'idéologie punitive des autres. Un beau programme qui devrait valoir son pesant d'or, à condition bien sûr que les chasseurs et plus largement tous les ruraux signent massivement cette pétition pour mettre fin à ces politiques de la violence et du mensonge organisés, sous couvert de militantisme exacerbé. Cette pétition atteint aujourd'hui les 60 000 signatures. Nous sommes à un peu plus de la moitié du chemin. Nous devons atteindre les 100 000 signatures d'ici la mi-août pour que le Sénat se saisisse de notre demande. C'est la règle. Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation. Cette pétition le prouve, nous avons parfaitement assimilé les nouvelles règles du jeu politico-médiatiques, et nous agissons avec les mêmes méthodes et les mêmes armes que nos opposants ! Mais restons quelques instants dans le domaine des pétitions sénatoriales et ouvrons le sujet du partage de la nature. Le Sénat œuvre actuellement sur la sécurité à la chasse dans une commission d'enquête qui se veut très ouverte. Beaucoup de structures ont été auditionnées depuis quelques semaines dont bien sûr notre fédération nationale. Ce sujet complexe, qui doit traiter du partage de la nature à travers la sécurité à la chasse, ne doit pas nous faire reculer sur l'importance de la discussion que nous devons continuer à avoir avec les autres usagers de la nature. La mobilisation permanente des fédérations départementales des chasseurs et de tous les responsables de chasse de toutes les communes de France depuis plus de 30 ans, a eu pour première conséquence une baisse drastique du nombre d'accidents et de morts à la chasse. Si l'action de chasse au grand gibier a été multiplié par 10 pendant cette période, les accidents ont, eux, été divisés par 4. Pourtant malgré ces chiffres indiscutables, qui prouvent que la sécurité à la chasse demeure notre préoccupation principale, chaque mort fait toujours l'objet d'une polémique médiatique nationale sans précédent, notamment lorsqu'il s'agit d'un non-chasseur. Lors des deux derniers faits divers dramatiques concernant des non-chasseurs, nous avons eu droit à l'ouverture des 13 h et des 20 h des JT, comme si nous ne faisons rien et que la chasse semblait tuer des milliers de personnes chaque année. Il faut reconnaître que la démagogie de certains candidats à l'élection présidentielle, a largement contribué à faire croire que la seule solution était sans doute d'interdire la chasse tous les week-ends et les vacances scolaires. Il faut reconnaître que les adeptes de cette solution d'exclusion des chasseurs de la nature le week-end sont surtout des militants de l'interdiction totale de la chasse qui n'ont même pas le courage de s'afficher comme tel. Dans un tel contexte émotionnel, où un mort est toujours un mort de trop, je me garderai bien de comparer le faible nombre de décès à la chasse, aux autres activités qui engendrent 10 à 20 fois plus de morts et de blessés par an. Si le crime tout court n'intéresse plus beaucoup les médias, l'accident de chasse, et je répète bien son nom... accident de chasse... est quant à lui porteur de toute l'attention médiatique des journalistes. J'aimerais juste rappeler à certains, que dans ce beau pays qu'est la France, il y a près de 5 000 collisions chaque année avec les grands animaux, et que plusieurs dizaines de personnes y perdent la vie. Je vous laisse imaginer l'explosion de ce chiffre si nous devons rester à la maison le week-end et les vacances, et la responsabilité mortifère des candidats qui seraient favorable à cette mesure ! Ceux qui imaginent que ce partage de la nature serait la solution sont les mêmes qui affirment que la nature est à tout le monde et que chacun a le droit d'y aller quand et comme il le veut. Avec une telle méconnaissance du droit de propriété qui fait que 80 % des espaces agricoles et forestiers

appartiennent à des propriétaires privés qui en disposent comme ils l'entendent, on comprend mieux l'incohérence de ces affirmations mensongères. En vérité, la nature n'est pas à tout le monde. Nos campagnes sont gérées et entretenues par de nombreux gestionnaires des espaces agricoles et forestiers, dont les chasseurs font partie, et qui s'investissent dans le développement de la faune sauvage et des habitats, en étroite relation avec les agriculteurs, les forestiers et les élus locaux. Des lois et des règlements encadrent les différents usages de la nature, et notamment la chasse, qui fait l'objet d'un droit spécifique parmi les plus contraignants d'Europe. Beaucoup plus que d'autres, les chasseurs font partie de ceux qui payent chers le droit d'accéder à la nature pour une partie de l'année et en plus payent aussi, avec leurs redevances, la police de l'environnement, de la chasse et de la pêche. Bref, tous les usagers et gestionnaires de la nature ont des droits et des devoirs, contrairement aux affirmations des anti-chasses ex-candidats à la présidentielle, qui se limitent aux droits sans devoirs.

Venons-en à la gestion des espèces et du lourd dossier des dégâts de gibier. Un des meilleurs exemples d'une espèce qui doit être mieux gérée est le loup. Le loup est à l'origine de dégâts conséquents qui ont évidemment un coût. Ce n'est pas moi qui le dis mais le rapport de la députée de Savoie Émilie Bonnavard. Elle a été missionnée par l'Assemblée nationale pour évaluer la politique publique pour la protection du pastoralisme face à la prédation. Conclusion : elle est inefficace malgré ses 66 millions d'euros annuels. Je cite : « L'extension non maîtrisée des prédateurs et la difficulté à en limiter les dégâts collatéraux fragilisent l'équilibre entre les activités humaines et la protection dont ces espèces font l'objet » précise son rapport. Avec 66 millions d'euros pour le loup, et 10 millions pour l'ours, l'Etat sait mettre la main à la poche pour ces grands prédateurs ! C'est 76 millions d'euros annuels, en forte augmentation d'ailleurs, rappelle les 77 millions d'euros que nous avons payé, nous seuls chasseurs, pour les dégâts agricoles causés par les grands animaux l'année dernière. Car depuis 1968, une loi définit le paiement des dégâts agricoles à la seule charge des Fédérations départementales des chasseurs. En 1968 les chasseurs français tuaient à la chasse quelques milliers de sangliers. Aujourd'hui le tableau annuel frôle le million de sangliers. Cette loi n'ayant pas évolué en fonction de la situation, n'est évidemment plus adaptée en 2022. Certains opposants à la chasse affirment que les chasseurs français sont seuls responsables de cette situation. Il suffit de regarder la progression de l'espèce sanglier à l'échelle planétaire pour comprendre que la situation est la même partout, voir bien pire ailleurs. Prenons comme référence le chiffre démentiel des dégâts aux États-Unis qui atteint une enveloppe annuelle de l'ordre de 1,5 milliards de dollars. Vous me direz, les États-Unis c'est beaucoup plus grand que la France, mais nous, nous n'avons pas encore commencé à tirer avec des mitrailleuses du haut des hélicoptères sur les sangliers. Il est alors clair que devant de tels chiffres et de telles méthodes, l'action des chasseurs français a permis de maintenir une situation certes difficile, mais pas hors de contrôle comme dans de nombreux pays du monde. Il est clair aussi que cet animal, par son opportunisme agricole, l'évolution des modes culturels et des conditions climatiques hivernales de plus en plus favorables, connaît une expansion sur tous les territoires. Il est également important de prendre connaissance que les surfaces chassables en France s'amenuisent d'années en années. Les objecteurs de conscience cynégétiques publics ou privés se multiplient, et c'est presque le tiers du territoire chassable qui ne l'est plus dorénavant. Sans oublier bien sûr l'explosion du prix des denrées agricoles, et nous avons là une équation financière totalement insoluble pour le seul monde cynégétique. Le poids des dégâts se fait ressentir sur les cotisations des chasseurs, et produit l'effet inverse que celui recherché. De nombreux chasseurs raccrochent le fusil devant le prix à payer pour pouvoir pratiquer la chasse, alors que leurs actions pour la sauvegarde des productions agricoles et de l'intérêt général, devraient permettre la gratuité de leurs pratiques, voir le financement de celles-ci ! Il faut que cette loi change très rapidement dès les premiers jours de la mise en place du nouvel exécutif. C'est simplement la dernière chance qui sera donnée à l'Etat pour trouver une solution. Avant la fin de l'année, si aucune solution n'est trouvée, je vous annonce que nous, les chasseurs sur l'ensemble du territoire national, arrêterons de payer, faute de moyens financiers, à très court terme !

Car, il faut être clair, le problème n'est pas le sanglier mais les dégâts de sangliers. La chasse nivernaise a connu pour la première fois depuis de nombreuses années une évolution positive du nombre de ses adhérents. Alors, oui, il faut diminuer les dégâts et les populations là où il y a des problèmes, mais il faut aussi des sangliers, en quantité raisonnée, pour conserver des équipes de chasse et des chasseurs, et c'est là l'équation la plus difficile à résoudre !

Depuis 6 ans, chers amis,

- nous nous sommes battus au quotidien, pour faire avancer ce sujet de l'indemnisation des dégâts de gibier et que les chasseurs ne soient plus des « vaches à lait »,
- nous avons fait en sorte que les chasseurs puissent pratiquer leur passion, durant les divers épisodes de crise sanitaire, dans les possibilités encadrées au niveau de la cellule interministérielle et ce dans des délais les plus courts possibles, avec l'appui très positif de l'Administration et en particulier de Madame la Préfète HOUSPIC et de sa collaboratrice Mme CHAREYRE Béatrice,
- nous avons fait prendre aux dossiers environnementaux une place considérable dans le quotidien de la FDC et dans l'échiquier environnemental nivernais,
- nous avons diversifié les accompagnements en terme de réintroduction de petit gibier, et même si ce travail n'est pas toujours récompensé, nous n'avons pas à rougir des efforts effectués,
- nous avons de manière générale fait en sorte que la chasse nivernaise et ses modes de chasse soit considérée, respectée et à leur place,
- nous avons intégré les nouvelles délégations de mission de service public dans le quotidien de la FDC, tout comme le déploiement de la formation SECURITE décennale.

De plus, en ces temps difficiles, j'ai fait le choix, votre Conseil d'Administration a fait le choix, pour la saison passée et la saison prochaine, de ne pas gérer le budget de votre fédération comme un chef d'entreprise gère son entreprise. Nous avons voulu garder un prix de bracelet très bas et un appel à cotisation identique à celui de l'année passée, en deçà de ce que nous aurions dû faire pour approcher à un équilibre des comptes dégâts, au lieu de mettre en place une contribution territoriale à un prix démentiel comme nous pouvons le voir dans certains départements voisins, avec des contributions à l'hectare de 20, 30, 40 €, voir plus !

Tous ces résultats n'ont pu se faire sans le dévouement des administrateurs, de tous les bénévoles et surtout au travail des collaborateurs de la Fédération, que je remercie sincèrement et chaleureusement pour le travail accompli.

Comme vous le savez, fort de ce constat, j'ai décidé, avec la moitié du Conseil d'Administration sortant, de conduire une nouvelle liste pour ces élections, afin de continuer ces travaux et de représenter la chasse nivernaise pour ces 6 prochaines années. Vous avez jusqu'à 10 heures pour vous prononcer sur votre choix, pour ceux qui ne l'ont pas déjà fait.

Je souhaiterai terminer ce rapport moral, en apportant tout mon soutien et mon amitié à Willy SCHRAEN, notre président national, pour l'énorme travail effectué, son dévouement et les énormes avancées obtenues pour la chasse française et celles à venir, mais aussi mon amitié et mon soutien à notre Président Régional, Pascal SECULA, qui, avec l'aide de l'écocontribution, a réussi à donner un envol à notre FRC. Pascal ayant son Assemblée également aujourd'hui, n'a pas pu être des nôtres, mais nous avons souhaité vous présenter la FRC à travers une courte vidéo.

## **RAPPORT D'ACTIVITE – Guy ROBLIN, Vice-Président FDC 58**

Il me revient le privilège de vous présenter le rapport d'activités de notre fédération. J'essaierai d'être le plus exhaustif possible, au regard des nombreuses missions qui nous incombent, sans être je l'espère, trop long. Je balaierai l'ensemble des sujets, hormis celui de l'éco-contribution qui fera l'objet d'un point particulier juste après, tout comme celui du lourd sujet du grand gibier et des dégâts que notre directeur vous présentera plus tard.

Commençons par le nombre d'adhérents de notre Fédération. La saison 2021/2022 se termine avec un peu plus de 7400 adhérents à la fédération, soit 155 de plus que la saison passée. Ce regain s'explique à nos yeux par deux facteurs :

- la campagne précédente avait vu une forte diminution liée à la crise sanitaire et des chasseurs ont à nouveau validé leur permis cette saison, alors qu'il ne l'avait pas fait au regard des conditions sanitaires la saison passée,
- deuxième raison, le regain d'attractivité de la chasse, avec de nouveaux profils venant passer leur permis de chasse, et nous pensons que les campagnes publicitaires menées par notre fédération nationale, que vous avez pu revoir avant le début de cette AG, ont un impact important sur ce dynamisme retrouvé.

Vous connaissez l'attachement de la Fédération à œuvrer, développer et soutenir les volontés des chasseurs dans le domaine du petit gibier, travail au plus combien ingrat. Dans un cadre général, les dates d'ouverture du petit gibier qui ont été proposées à la CDCFS sont identiques à celles de la saison passée, à savoir une ouverture de la chasse de la perdrix et du faisan à l'ouverture générale, pour se terminer respectivement le 15 janvier 2023 et le 12 février 2023. Pour le lièvre, l'ouverture reste décalée de deux semaines, soit une période d'ouverture du 2 octobre au 11 décembre. Sur ce sujet qui divise certains chasseurs de petit gibier, nous rediscuterons de cette mesure durant la prochaine campagne de chasse.

Sur la campagne 2021/2022, plus de 30 000 € de subventions ont été allouées dans le cadre des repeuplements de gibier sur les territoires nivernais, à travers les GIC Petit gibier, les territoires méritants, les opérations Colvert, l'opération « élevage des faisandeaux et des perdreaux sous poule naine » que bon nombre de fédérations limitrophes nous envie, les aménagements de volière et de garennes. L'ensemble de ces accompagnements financiers seront reconduits dans le budget qui vous sera présenté tout à l'heure.

Nous avons saisi l'opportunité, avec le concours de l'EARL GIBIER GAUTHIER et des souches sauvages mises à disposition par le domaine de Rambouillet, de travailler sur ces souches d'oiseaux sauvages pour une meilleure adaptation au terrain et une meilleure survie. Les soutiens financiers qui seront apportés cette année par la FDC et l'ADCPG, dans le cadre de l'opération Poules Naines, se porteront sur les générations F1 de cette souche sauvage de Rambouillet.

Le PMA Bécasses continuera d'être décliné dans le département de la Nièvre sur les mêmes bases, à savoir un maximum de prélèvements autorisés de 30 oiseaux sur l'année, avec 3 oiseaux par jour et 5 par semaine. Rappelons que l'outil PMA, décliné soit sous forme numérique avec Chassadapt, soit sous forme papier avec le carnet bécasse, sert à gérer l'espèce BECASSE et non pas les chasseurs chassant sur les territoires.

Venons-en au dossier des ESOD. La crise sanitaire a eu pour conséquence au niveau des ESOD de prolonger d'une année le classement actuel, qui sera donc renouvelé au 1<sup>er</sup> juillet 2023. Nous travaillerons à conserver les espèces classées aujourd'hui ESOD, mais aussi de récupérer la pie bavarde perdue de ce classement, car la biodiversité de nos zones rurales tend à se résumer aujourd'hui au chat domestique et à la pie bavarde, qui sont certainement les plus grandes espèces fourvoyeurs de biodiversité. Sur ce sujet, nous avons besoin de données de dommages mais aussi du soutien sans faille du monde agricole.

Le soutien financier à la politique de régulation des ESOD sera maintenu pour la prochaine campagne, avec un budget de 27 000 €, dans les mêmes conditions qu'actuellement avec un système de bons d'achat de gibier ou de chèque et un système de bonus pour les piégeurs optant pour le repeuplement de gibier.

Conscients des enjeux de dégâts liés aux dégâts sur les semis de printemps en particulier, nous avons monté un Groupe CORVIDES pour accompagner les agriculteurs afin de réguler ces corvidés lors de la période des semis : une opération GAGNANT / GAGNANT pour les agriculteurs ayant des problèmes et des chasseurs ayant la possibilité de tirer un peu de cartouches à ce moment de l'année. Le bilan de la dernière campagne est fort honorable avec plus de 2800 prélèvements effectués, pour plus de 1000 heures de bénévolat au service du monde agricole.

Le domaine de la formation est un fort enjeu de la Fédération des Chasseurs, tant à travers les formations dites obligatoires que les formations plus techniques. Je tiens ici à remercier chaleureusement l'ensemble des formateurs, bénévoles ou salariés, qui donnent de leur temps et de leur savoir pour mener à bien ces formations, indispensables à une image sérieuse et positive de la chasse et des chasseurs. Et lorsque les résultats d'une formation ne

correspondent plus aux attentes et aux objectifs, il faut alors se remettre en question, voir ce qui fonctionne ou pas, et moduler cette formation. C'est ce que nous avons fait cette année avec la formation du permis de chasser, où nous avons retrouvé un taux de réussite plus qu'honorable, en passant de 59 % à 78 %.

Faisons maintenant un zoom sur la formation SECURITE décennale obligatoire. Cette nouvelle formation est issue de la réforme de 2019 et est obligatoire pour l'ensemble des chasseurs, et ce tous les 10 ans. Nous avons opté, dans la Nièvre, pour une formation en présentiel car le sujet mérite du sérieux, de l'attention et les échanges avec l'ensemble des participants à cette formation nourrissent les débats et amènent une plus-value à cette formation. Nous invitons, comme nous l'avons fait depuis le début, les responsables de chasse, à s'inscrire avec leurs chasseurs et de venir en groupe, c'est toujours plus sympathique que d'être convoqué aléatoirement par la Fédération. Cette démarche fonctionne bien car pour le moment, 754 chasseurs ont participé à cette formation et 24 sessions sont programmées sur 2022, dont déjà près de la moitié sont complètes. Les chasseurs nivernais sont conscients des enjeux liés à la sécurité et adhèrent à cette démarche. Pendant que nous parlons SECURITE, permettez-moi d'aborder le sujet du Système d'Information sur les Armes. Nous déplorons la mise en place depuis le printemps du (SIA) qui a pour but, de faire enregistrer l'ensemble des armes des chasseurs, comme celles des tireurs sportifs ou collectionneurs, sur une plate-forme numérique. Cette initiative initiée par l'Etat apporte de grandes difficultés aux personnes qui ne sont pas familiarisées avec Internet ou qui n'ont pas de connexion Internet et l'Etat doit apporter des réponses concrètes à ces personnes. De même, le transfert des informations du fichier AGRIPPA semble laisser à désirer, tant au niveau timing que contenu des armes... bref l'Etat a du pain sur la planche pour aller au bout de cette mission, mais pendant ce temps les détenteurs de kalachnikovs dans les cités peuvent dormir tranquilles... pas de fichier prévu pour eux... eh oui les chasseurs sont bien plus dangereux !!!

Venons-en aux partenariats car les chasseurs nivernais ne sont pas reclus sur eux-mêmes, loin s'en faut, et ces partenariats permettent d'avancer dans le bon sens. Le premier est celui avec SNCF Réseau, c'est un partenariat régional, rémunéré pour cette deuxième vague à hauteur de 28 200 €, qui a pour but d'améliorer la connaissance de l'interaction entre l'activité ferroviaire et la faune sauvage afin de limiter les collisions. Au total, ce sont 90 kilomètres de ligne ferroviaire qui ont été prospectés et pour lesquels, là où cela était nécessaire, des propositions d'aménagement ont été effectuées à SNCF Réseau, en allant du broyage de la végétation en bordure de voie à l'installation d'aménagements plus lourds pour éviter le passage des animaux à des endroits stratégiques.

Deuxième partenariat d'importance, celui de SYLVIFAUNE avec nos amis forestiers et l'OFB. Une dizaine de massifs s'étaient lancés initialement dans cette démarche, nous ne sommes plus que 3 ou 4 en France. Les données d'abondance, de performance et d'équilibre sur le milieu sont collectées de manière collective, partagées et analysées ensemble, ce qui permet de sortir des ressentis et disposer de données objectives partagées quant à l'évolution des populations de cervidés et leur équilibre avec le milieu. Nous pouvons être fiers du maintien de ce dispositif.

Autre sujet, où des partenariats se sont mis en place, le sujet des hannetons dans le Morvan, qui à cause de densités importantes, induit une production fourragère moindre sur le secteur d'Arleuf / Château Chinon en particulier et des dégâts conséquents de sangliers, très friands de ces larves. Un travail collaboratif s'est mis en place entre la Fédération, la Chambre d'Agriculture, la FREDON et le Parc Naturel Régional du Morvan. L'objectif est ici de mieux comprendre cette problématique et trouver des solutions permettant de limiter cette problématique.

Enfin, dernier partenariat d'ampleur qui nous tient à cœur, celui lié à la semaine d'éducation à la nature, qui, à cause des conditions sanitaires a dû être mis en suspens pendant 2 années. 2022 voit le retour de cette semaine où les acteurs de la biodiversité (forestiers, pêcheurs, apiculteurs, organismes de traitement de déchets...) verront défiler tout au long de la semaine du 17 au 20 mai, plus de 550 enfants du CP au CM 2. Car il est de notre devoir, en tant qu'acteurs de la biodiversité au quotidien et en tant qu'association agréée au titre de la

protection de l'environnement, d'expliquer aux jeunes générations les enjeux environnementaux d'aujourd'hui et de demain.

## **ECO CONTRIBUTION**

Merci GUY. Je vais demander maintenant à Romane BOISMENU, technicienne en charge des formations et de l'éco-contribution à la FDC 58 de nous rejoindre. Ce dossier d'éco-contribution a été vécu dès son lancement comme une chance pour nous, chasseurs, de travailler sur des sujets novateurs, environnementaux, avec de réels moyens financiers et se positionner comme de réels interlocuteurs en matière de biodiversité, chose d'autant plus vrai pour une association, comme la nôtre, agréée au titre de la protection de l'environnement. Romane c'est à vous !

Qu'est-ce que l'éco-contribution ?

A l'initiative de la Fédération Nationale des Chasseurs, la loi chasse du 24 juillet 2019 a créé un fonds financier dédié à des actions en faveur de la biodiversité. Celui-ci est alimenté par les chasseurs (5€/validation) et par l'Etat (10€/validation), pour une enveloppe globale d'un million et demi d'euros environ pour la région BFC et un total de 15 millions au niveau national.

Les projets éco-contribution que nous proposons doivent répondre à 5 grandes thématiques :

- renforcer la mobilisation, l'engagement du réseau associatif cynégétique,
- préserver les espaces protégés et restaurer la trame écologique verte et bleue,
- protéger les espèces chassables et protégées,
- développer les connaissances sur la faune sauvage et la biodiversité en général,
- améliorer l'information et la communication, l'éducation et la formation à la biodiversité.

Dans la Nièvre nous percevons une enveloppe annuelle fixe de 125 000€. En revanche celle-ci peut être évoluée en fonction de la consommation des autres fédérations. Par exemple, en 2020/2021, nous avons pu bénéficier de 11 000€ supplémentaires pour nos projets. Pour cette troisième année d'éco-contribution, nous atteignons une enveloppe de 152 000€ pour réaliser des projets en faveur de la biodiversité.

Nos projets peuvent être régionaux, nous allons donc travailler avec d'autres départements de la BFC, ou alors départementaux et nous sommes seuls à travailler sur ce sujet, toujours en collaboration avec la FRC. Les projets sont déposés puis validés par une commission nationale où siègent notamment l'OFB ainsi que d'autres structures et associations naturalistes. Huit projets sont actuellement en cours dans la Nièvre.

En 2 ans, nous avons déjà pu réaliser 560 ha d'aménagements en faveur de la petite faune de plaine (jachères, intercultures), créer 20 installations anti-noyade sur les deux canaux de la Nièvre, créer/restaurer 10 mares, sensibiliser plus de 550 élèves chaque année. De plus, sur l'ensemble des projets, nous travaillons avec plus de 30 partenaires techniques, ce qui apporte une vraie diversité.

Chaque année des projets se terminent et nous sommes donc à la recherche de nouvelles idées. Donc n'hésitez pas à nous contacter et nous faire vos propositions.

## **PRELEVEMENT DE GRAND GIBIER ET DEGATS**

Il me revient de vous présenter le sujet des prélèvements de grand gibier, et d'un autre sujet malheureusement étroitement lié : celui des dégâts de gibier ! Commençons par l'espèce qui occasionne le moins de dégâts aux cultures : le chevreuil. Mais, avant que Monsieur de MONTIGNY me reprenne, il est bon de préciser que c'est une petite bête qui peut poser des problèmes très significatifs localement sur les plantations, et pour laquelle nous devons être très vigilants, en adaptant nos modes de chasse et en accentuant la présence et les prélèvements dans et autour des plantations. Nous venons de terminer la première année du deuxième plan de chasse triennal. Comme vous le voyez, les attributions sont globalement stables et les prélèvements de cette campagne 2021/2022 se portent à 6889 chevreuils, soit 26% de l'attribution triennale. Ce chiffre est légèrement meilleur que celui de la première année du premier triennal. Il nous faut toutefois être vigilant sur l'aspect qualitatif des

prélèvements, toujours aussi déséquilibré. Trop de brocards sont prélevés, pas assez de chevrillards...

En matière de grands cervidés, la dernière campagne se solde avec 623 animaux prélevés sur les 908 attribués. Il faut noter des dynamiques de populations très variables entre les massifs des Bertranges et du Plateau nivernais où les populations sont stables et le massif de Moulins Engilbert où, malgré une augmentation des attributions l'an passé de 25% des biches et des faons, les populations restent en augmentation. Il a été décidé cette année sur ce massif, d'un commun accord avec les membres du CTL cerfs, d'augmenter les attributions de biches et de faons de façon conséquente afin de casser cet accroissement des populations. Couplé à cette augmentation des attributions, il ne sera plus possible sur ce massif de baguer un faon avec un bracelet de biche et l'ouverture de la biche sera avancée à l'ouverture générale, toujours sur ce même massif ainsi que les zones blanches et rouges, afin de permettre le prélèvement des faons dès le début de saison.

Concernant les sangliers, le bilan de la saison se solde à 8401 sangliers prélevés. Cette avance de 450/500 animaux est constatée depuis la fin du mois d'octobre, grâce à la prise de consciences des chasseurs de commencer de chasser plus tôt eu égard aux lourds dégâts enregistrés en fin d'été dernier. La campagne 2022/2023 verra la reconduction des mêmes dispositifs de gestion que lors de la saison écoulée, avec entre autres l'attribution de bracelets correspondant au moins à 50% des réalisations de l'an passé, la vente libre des bracelets au siège de la FDC pour les besoins complémentaires et le remplacement des bracelets utilisés entre le 1<sup>er</sup> juin et le 14 août au prix de 5 € pour encourager aux prélèvements d'été permettant de limiter les dégâts aux cultures.

En sus de cette avance dans les prélèvements que nous avons conservé durant la saison de chasse au bois, il faut noter l'absence de production de fruits forestiers qui a été une catastrophe, tant dans les déplacements de populations que dans les concentrations à certains endroits où les animaux ont pu trouver quelques châtaignes et surtout les résidus de maïs grain. Cette absence de nourriture conduit à un retour à un cycle de reproduction normal, très peu de laies ont été vues suivies durant la chasse, ce qui tend à penser, qu'avec les volumes de prélèvements effectués, les populations seront moins nombreuses la saison prochaine... chose à vérifier !

Faisons maintenant un zoom sur une mesure qui a été mise en place début février par l'Administration à la demande du monde agricole, celle de l'ouverture de la chasse en battue tous les jours de la semaine. 1140 sangliers ont été prélevés entre le 9 février et le 31 mars, seuls 34 animaux ont été prélevés en dehors des dispositions initialement prévues. Cette mesure est donc techniquement inefficace et a été politiquement maladroite et à contre-courant vis-à-vis des autres usagers de la nature, surtout durant la période électorale que nous venons de vivre. Nous avons obtenu pour la campagne 2022/2023, la non-reconduction de cette mesure, nous retournons donc sur une chasse en battue possible 4 jours par semaine, en dehors des forêts domaniales et des parcs et enclos.

Venons-en aux dégâts car ce ne sont pas les sangliers qui posent problème mais bien leurs dégâts. 91.4% des dégâts que nous avons indemnisés sur la campagne 2020/2021 sont des dégâts de sangliers, et plus de la moitié des dégâts indemnisés sont des dégâts sur prairies. Cette tendance sera baissière cette année au regard des très importants dégâts que nous avons connu sur les céréales cette année.

En lien avec l'été catastrophique que nous avons connu l'an passé, les volumes détruits ont subi une augmentation de 150% pour les céréales, et les dégâts sur tournesols, habituellement liés aux grands cervidés, ont été multipliés par 3 dû aux dégâts de sangliers.

Les dégâts sur maïs grain ont suivi cette tendance, avec le transfert de destination d'ensilage en grain et le retard de végétation couplé au manque de gaz dans les silos pour faire sécher, avec des dégâts presque multipliés par 3. Et tout cela avec des tarifs en très nette hausse de ces denrées : + 19% pour le blé, + 23 % pour les pois, les tournesols et les maïs et +50% pour les colzas.

Venons à la dernière inconnue de la campagne 2021/2022, les dégâts sur prairies. Ces dégâts tendent à se solder sur des surfaces de remise en état proches de 3100 hectares, soit le même

chiffre que l'an passé, mais des remises en état qu'il faudra indemniser plus cher de 9.5 % et ce avec l'augmentation du prix du fuel...

La situation budgétaire de l'année en cours n'est donc pas bonne du tout, puisque l'ensemble des dépenses connues couplées à une estimation des dégâts sur PRAIRIES à hauteur de 400 000 € devrait nous conduire vers un déficit sur la campagne 2021/2022 de 430 000 €. Nous ne parlerons ici même pas des dégâts à indemniser l'été prochain sur la base de tarifs que nous ne sommes pas à même de supporter financièrement.

Ce graphique permet de remarquer qu'à niveau de prélèvements de sangliers équivalent, la note de dégâts peut varier du simple au double, comme quoi les sangliers ne sont pas les seuls responsables de la note de dégâts !

Enfin pour terminer cette partie liée aux dégâts, il est important de rappeler tout ce que les chasseurs et la Fédération font pour limiter les dégâts de gibier, car nous sommes trop facilement critiqués et jugés responsables des dégâts. Voici donc les mesures utilisées dans le département :

- Bracelets de sangliers en vente libre à la FDC
- Bracelets SAI au tarif de 17 € (les moins chers du ¼ nord-est de la France et du centre de la France) pour que l'aspect financier ne soit pas un frein aux prélèvements
- Remplacement systématique des bracelets de sangliers utilisés du 1<sup>er</sup> juin au 14 août au tarif de 5€ pour encourager les prélèvements d'été dans les cultures
- Ouverture de la chasse au sanglier du 1<sup>er</sup> juin au 31 mars, soit 10 mois sur 12 !
- Agrainage pour limiter les dégâts, uniquement sous convention et obligatoirement toute l'année
- Conventions de mise à disposition de matériels, malgré le désengagement du monde agricole : 3700 hectares de cultures protégés avec convention + X ha sans convention + 45 kms de clôtures fixes en Bertranges entretenues par la FDC 58.
- Mise en place d'un référent DEGATS par CTL pour transfert des informations entre la FDC et le terrain
- Enveloppe de 25 000 € distribuée aux personnes en charge du suivi et de l'entretien des clôtures, afin qu'elles soient plus efficaces
- Sollicitations d'interventions administratives de la part de la FDC quand problèmes de dégâts ou manque de pression de chasse
- Réduction systématique lorsque l'exploitant a une part de responsabilité dans la survenue des dégâts

Merci Florent. Chers amis chasseurs, cela fait longtemps que je le dis et que nous y travaillons, attendons demain et le résultat des élections présidentielles, mais la loi doit changer très rapidement. Et surtout, ce n'est plus à nous seuls, chasseurs, d'assumer financièrement auprès des agriculteurs toutes les misères du monde et toutes les interactions dont nous ne sommes aucunement responsables. Et si rien n'est fait d'ici la fin de l'année 2022, je l'ai dit dans mon rapport moral, la décision a été prise au Congrès de la Fédération Nationale des Chasseurs : nous ne paierons plus les dégâts de gibier ! Mais gardons bien à l'esprit de continuer les divers efforts de protection des cultures.

A l'échelle départementale, je peux vous dire que je suis déçu des relations que nous entretenons avec le monde agricole. Le monde agricole sait qu'il a l'oreille de l'Administration et suite à une réunion de terrain organisée par la FDSEA où une quinzaine d'agriculteurs étaient présents pour se plaindre des dégâts de sangliers, Monsieur le Préfet a proposé la création d'un groupe de travail. Nous avons pu entendre un discours d'ouverture, positif d'Emmanuel BERNARD, avec lequel nous avons entretenu une lueur d'espoir...

Depuis, dans le cadre des réunions de groupe de travail, nous sommes passés au concret, et là plus rien !!! Si, que des attentes envers le monde de la chasse (chasser tous les jours, supprimer l'agrainage, piéger le sanglier...) et rien lorsqu'il faut participer activement à la prévention des dégâts de gibier. Nous avons espéré le retour d'une convention cadre pour protéger les cultures, rien n'a été signé après 3 semaines d'attente... dont acte ! Il est malheureusement bien plus facile de critiquer les chasseurs en disant qu'il y a trop de sangliers que de les accompagner pour limiter les dégâts, car l'enjeu est bien là ! Peut-être que les représentants agricoles attendaient le résultat des élections fédérales et un changement de Président à la FDC... Je ne parlerai pas du dossier Petit gibier où le monde agricole est complètement absent. Nous verrons dans quel état d'esprit ils seront dès la semaine prochaine.

**BUDGET 2022/2023 – Michel RAPIAT, Trésorier FDC 58**

	<b>Budget consolidé 2021/2022</b>	<b>Budget consolidé 2022/2023</b>	
<b>Recettes</b>	<b>2 541 809</b>	<b>2 620 270</b>	<b>+ 3 %</b>
<b>Dépenses</b>	<b>2 541 809</b>	<b>2 620 270</b>	<b>+ 3 %</b>
<b>Résultat</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

**Section analytique GENERAL :**

	Budget 21/22	Budget 22/23	Evolution
Recettes	1 199 904	1 155 197	-3.7 %
Dépenses	1 199 904	1 108 686	-7.6 %
Résultat	0	46 511	

**Cotisations section analytique GENERAL :**

	2021/2022	Evol	2022/2023
Validation annuelle	62 €	=	<b>62 €</b>
Frais guichet unique	5 €	=	<b>5 €</b>
Validation 9 jours	31 €	=	<b>31 €</b>
Validation 3 jours	16 €	=	<b>16 €</b>

	2021/ 2022	Evol	2022/ 2023
Adhésion territoriale fixe	52 €	=	<b>52 €</b>
Adhésion territoriale variable /ha	0.20 €	=	<b>0.20 €</b>
<hr/>			
CMS droit fixe	64 €	=	<b>64 €</b>
CMS redevance /ha	0.25 €	=	<b>0.25 €</b>

**Section analytique DEGATS :**

	Budget 21/22	Budget 22/23	Evolution
Recettes	1 261 905	1 305 142	+3.4 %
Dépenses	1 261 905	1 351 653	+7.1 %
Résultat	0	- 46 511	

**Cotisations section analytique DEGATS :**

**Timbre Grand gibier**

	2021/2022	Evol	2022/2023
Timbre Grand Gibier (Validation annuelle)	30 €	=	<b>30 €</b>
Timbre grand gibier (Validation temporaire 9j)	15 €	=	<b>15 €</b>
Timbre grand gibier (Validation temporaire 3j)	7.5 €	=	<b>7.5 €</b>

**Bracelets**

	2021 / 2022	Evol	2022 / 2023
CHI	21 €	=	21 €
SAI	17 €	=	17 €
CEI	50 €	=	50 €
CEFA (zone blanche)	50 €	=	50 €
CEIJ	110 €	=	110 €
CEFA (zone bleue)	140 €	=	140 €
CEMD	140 €	=	140 €
CEMA	220 €	=	220 €
CEMAI	210 €	=	210 €

	2021/2022	Evol	2022/2023
Bracelet DAI	25 €	=	25 €
Bracelet de remplacement	4 €	=	4 €
Prix bracelets de cervidés et de sangliers en parcs étanches	5 €	=	5 €

### Contribution territoriale dégâts

Enveloppe globale 2021/2022	Evol	Enveloppe globale 2022/2023
700 000€	=	700 000€

CTL	Part dégâts sur 2 ans	Evolution	Alimentation 2022	Coût ha bois et friche 2022 (€/ha)	Coût ha plaine 2022 (€/ha)
CTL 1	1.54%	↗	10780	0.71	0.24
CTL 2	2.54%	↗	17780	1.05	0.35
CTL 3	5.97%	↗	41790	1.34	0.45
CTL 4	2.78%	↗	19460	1.81	0.60
CTL 5	3.22%	↗	22540	2.42	0.81
CTL 6	6.59%	↗	46130	3.29	1.10
CTL 7	20.93%	↗	146510	4.00	1.33
CTL 8	2.28%	↗	15813	3.17	1.06
CTL 9	3.70%	↘	26607	1.73	0.58
CTL 10	3.80%	↘	26600	1.64	0.55
CTL 11	9.23%	↘	64610	2.97	0.99
CTL 13	3.13%	↘	21910	2.85	0.95
CTL 14	4.90%	↗	34300	3.08	1.03
CTL 15	4.64%	↗	32480	2.90	0.97
CTL 16	3.78%	↘	25385	1.70	0.57
CTL 17	6.53%	↘	46855	2.59	0.86
CTL 18	4.96%	↘	34720	7.58	2.53
CTL 19	2.27%	↘	15890	1.24	0.41
CTL 20	2.76%	↗	19320	4.86	1.62
CTL 21	3.09%	↗	21630	1.82	0.61
CTL 22	0.48%	↘	3360	0.76	0.25
CTL 24	0.88%	↘	5730	0.75	0.25
				<b>2.33</b>	<b>0.78</b>

Les CTL en orange sont ceux qui seront en sous-zonages avec des niveaux de dégâts supérieurs à la moyenne départementale.

### CTL 5

Sous massifs	Communes	TOTAL HECTARES	PART DEGATS	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	POUSSEAUX, CLAMECY, ARMES, DORNECY, BREVES, LA MAISON DIEU, METZ LE COMTE, TEIGNY, NUARS, SAINT AUBIN DES CHAUMES	6883	60.8%	2.33	0.78
B	FLEZ CUZY, VIGNOL, SAIZY, NEUFFONTAINES, MONCEAUX LE COMTE, MOISSY MOULINOT, RUAGES, ANTHIEN, MAGNY LORMES, POUQUES LORMES	2427	39.2%	2.67	0.89

### CTL 6

Sous massifs	Communes	TOTAL HECTARES	PART DEGATS	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	OULON, MONTENOISON, CHAMPLIN, CHAMPALLEMENT, BUSSY LA PESLE, NEUILLY, BEAULIEU, MICHAUGUES, DOMPIERRE SUR HERY, GUIPY	2325.3	9.9%	2.33	0.78
B	VITRY LACHE, SAINT REVERIEN, BAZOLLES, CRUX LA VILLE, SAINT FRANCHY, LURCY LE BOURG, MOUSSY, PREMERY	7003.3	56.8%	3.62	1.21
C	SAINTE MAURICE, SAINT SAULGE, MONTAPAS, MONT ET MARRE, ROUY, SAXY BOURDON, ALLUY	4709.0	33.3%	3.26	1.09

### CTL 7

Sous massifs	Communes	TOTAL HECTARES	PART DEGATS	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	SAINTE ANDRE EN MORVAN, BAZOCHES, EMPURY, SAINT MATIN DU PUY, LORMES, POUQUES LORMES, CHALAUX	7347	14.3%	2.87	0.96
B	MARIGNY L'EGLISE, DUN LES PLACES, BRASSY, MON TSAUCHE	6838	33.1%	7.06	2.35
C	SAINTE AGNAN, SAINT BRISSON, GOULOUX, ALLIGNY EN MORVAN, MOUX	9061	29.1%	4.73	1.58
D	OURoux EN MORVAN, PLANCHEZ, GIEN SUR CURE, LAVault-DE-FRETOY, CHAUMARD, CORANCY, ARLEUF, CHATEAU CHINON	13278	23.4%	2.58	0.86

**CTL 8**

Sous massifs	Communes	TOTAL HECTARES	PART DEGATS	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	NEUVY, LA CELLE, MYENNES, COSNE	1529.0	41.2%	3.85	1.28
B	TRACY, POUILLY, MESVES, LA CHARITE, LA MARCHE	1454.0	23.0%	2.33	0.78
C	TRONSANGES, GERMIGNY, POUQUES, GARCHIZY, VARENNES VAUZELLES, MARZY , FOURCHAMBAULT	1942.0	35.7%	3.37	1.12

**CTL 11**

Sous massifs	Communes	TOTAL HECTARES	PART DEGATS	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	GERMENAY, MARIGNY SUR YONNE, DIROL, CHITRY LES MINES, CORBIGNY, CHAUMOT, HERY, PAZY, SARDY LES EPIRY, COLLANCELLE, BAZOLLES, VITRY LACHE	4929.7	17.0%	2.33	0.78
B	CERVON, LORMES, VAUCLAIX, GACOGNE, MHERE, OUROUX EN MORVAN, MONTREUILLON, MOURON SUR YONNE	8366.0	26.6%	2.33	0.78
C	EPIRY, AUNAY EN BAZOIS, ACHUN, MONT ET MARRE, OUGNY, TAMNAY EN BAZOIS	4268.3	14.3%	2.33	0.78
D	MONTIGNY EN MORVAN, BLISMES, CHATIN, SAINT HILAIRE EN MORVAN, DOMMARTIN, DUN SUR GRANDRY, CHOUGNY, SAINT PEREUSE	4197.7	42.1%	5.63	1.88

**CTL 13**

Sous massifs	Communes	TOTAL HECTARES	PART DEGATS	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	SAINT ELOI, SAUVIGNY LES BOIS	1594	30.1%	3.22	1.07
B	IMPHY, LA FERMETE, LIMON, SAINT JEAN AUX AMOGNES, SAINT BENIN, BEAUMONT SARDOLLES	3811	16.1%	2.33	0.78
C	SAINT OUVEN SUR LOIRE, BEARD, DRUY PARIGNY	2293	53.8%	3.44	1.15

### CTL 14

Sous massifs	Communes	TOTAL HECTARES	PART DEGATS	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	BILLY CHEVANNES, SAINT BENIN D'AZY, CIZELY, ANLEZY, BEAUMONT SARDOLLES, THIANGES	4903	25.9%	2.33	0.78
B	CHAMPVERT, SOUGY SUR LOIRE, LA MACHINE, TROIS VEVRES, SAINT LEGER DES VIGNES, DRUY PARIGNY	6230	74.1%	3.67	1.22

### CTL 15

Sous massifs	Communes	TOTAL HECTARES	PART DEGATS	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	ANLEZY, FERTREVE, FRASNAY REUGNY, ROUY, TINTURY, VILLE LANGY	2790	14.9%	2.33	0.78
B	ALLUY, BICHES, BRINAY, ISENAY, LIMANTON, MONTIGNY SUR CANNE	4417	17.2%	2.33	0.78
C	CERCY LA TOUR, DIENNES AUBIGNY, SAINT GRATIEN SAVIGNY, VERNEUIL	3972	68.0%	3.94	1.31

### CTL 17

Sous massifs	Communes	TOTAL HECTARES	PART DEGATS	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	ARLEUF, FACHIN, CHÂTEAU CHINON, SAINT LEGER DE FOUGERET, SAINT HILAIRE EN MORVAN, SERMAGES	6505	51.2%	3.08	1.03
B	MOULINS ENGLBERT, ONLAY, VILLAPOURCON, GLUX EN GLENNE, LAROCHEMILLAY, CHIDDES, SEMELAY, SAINT HONORE	9714	47.4%	2.33	0.78
C	POIL, MILLAY	1788	1.3%	2.33	0.78

### CTL 18

Sous massifs	Communes	TOTAL HECTARES	PART DEGATS	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	CHALLUY, GIMOUILLE, SERMOISE SUR LOIRE, SAINCAIZE MEAUCE, MARS SUR ALLIER, LANGERON, MAGNY COURS, SAINT PARIZE LE CHATEL	3061	81.0%	9.18	3.06
C	CHANTENAY, LIVRY, SAINT PIERRE LE MOUTIER, TRESNAY	1661	19.0%	3.99	1.33

FUSION DES SOUS ZONES A ET B

## CTL 20

Sous massifs	Communes	TOTAL HECTARES	PART DEGATS	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	SERMOISE SUR LOIRE, CHEVENON, MAGNY COURS, LUTHENAY UXELOUP	3159	100.0%	5.51	1.84
B	FLEURY SUR LOIRE, AVRIL SUR LOIRE, DECIZE	821	0.0%	2.33	0.78

### Section analytique ECO CONTRIBUTION :

	Budget 21/22	Budget 22/23	Evolution
Recettes	80 000	159 931	+99.9 %
Dépenses	80 000	159 931	+99.9 %
Résultat	0	0	

### **RESOLUTIONS**

Nous allons passer aux résolutions et je vais demander à notre secrétaire, Robert LEMOINE, de passer au pupitre.

#### **RESOLUTION 1 : Quitus sur la gestion de l'exercice 2020/2021 :**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport financier 2020/2021, le rapport du Commissaire aux comptes, le rapport moral et le rapport d'activité, approuve les comptes de bilan et de résultat de l'exercice 2020/2021 et donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion.

*Résolution adoptée à l'unanimité*

#### **RESOLUTION 2 : Affectation des résultats :**

L'Assemblée Générale décide pour les comptes 2020/2021 l'affectation en réserves de gestion du résultat de 547 993 €.

*Résolution adoptée à l'unanimité*

#### **RESOLUTION 3 : Conventions réglementées :**

Conformément à la législation, l'Assemblée Générale prend acte des conventions règlementées, pour la campagne 2020/2021, au titre des subventions piégeage et cultures à gibier, au profit des administrateurs suivants :

- Dominique PATRY, pour un montant de 137 € au titre du piégeage,
- Thierry POITRENEAU, pour un montant de 141 € au titre du piégeage,
- Jean-Philippe PUECH, pour un montant de 124 € au titre du piégeage et 439 € au titre d'aménagements cynégétiques.

*Résolution adoptée à l'unanimité*

#### **RESOLUTION 4 : Cotisations individuelles 2022/2023 :**

L'Assemblée Générale valide, au regard des tarifs minimum fixés par la FNC :

- une cotisation individuelle annuelle à 62 €

- une cotisation temporaire 9 jours à 31 €
- une cotisation temporaire 3 jours à 16 €

***Résolution adoptée à l'unanimité***

#### **RESOLUTION 5 : BUDGET 2022/2023 :**

Après avoir pris connaissance de la présentation budgétaire 2022/2023, l'Assemblée Générale valide un budget à l'équilibre à hauteur de 2 542 809 €, intégrant :

- une section analytique GENERAL excédentaire de 46 511 €, avec des recettes à hauteur de 1 155 197 € intégrant l'ensemble des cotisations afférentes présentées et des dépenses à hauteur de 1 108 686 €,
- une section analytique DEGATS déficitaire de 46 511 €, avec des recettes à hauteur de 1 305 142 € intégrant l'ensemble des cotisations afférentes présentées et des dépenses à hauteur de 1 351 653 €,
- une section analytique ECOCONTRIBUTION à l'équilibre à hauteur de 159 931 €.

***Résolution adoptée à l'unanimité***

#### **RESOLUTION 6 : Enveloppe « soutien piégeage » :**

L'Assemblée Générale valide le maintien de l'enveloppe budgétaire de 27 000 € allouée au soutien de la pratique du piégeage et valide l'encouragement préférentiel effectué au profit de repeuplement d'oiseaux par l'intermédiaire d'un système de bonus.

***Résolution adoptée à l'unanimité***

#### **RESOLUTION 7 :**

L'Assemblée Générale valide l'application de la contribution territoriale Dégâts à tout territoire disposant d'un plan de chasse Chevreuils, ou d'un plan de chasse Grands Cervidés, ou d'un plan de gestion Sangliers.

***Résolution adoptée à l'unanimité***

Merci pour votre confiance. Nous en avons quasiment fini avec les figures statutaires imposées pour notre Assemblée générale.

Avant de passer à la remise des médailles et de laisser la parole à nos partenaires, y-a-t-il quelques questions dans la salle ?

#### **QUESTION M. Patrick BRUANDET**

Messieurs-dames, bonjour, Patrick BRUANDET, je suis chasseur et agriculteur en même temps. J'aurais deux petites questions par rapport aux problématiques des dégâts que les sangliers ont posées et auxquelles vous avez su répondre parfaitement. Je voudrais vous poser une question très simple : combien y a-t-il eu de dépôts de dégâts de sangliers en matière de céréales ? Je vais vous dire pourquoi je pose cette question. Vous parlez d'économie parce qu'il y a des coûts qui sont importants. Il ne faut pas oublier que le coût des céréales va certainement doubler et cela va être un énorme problème.

La question que je voulais vous poser est : pourquoi envoyez-vous des lettres recommandées avec accusé de réception à 5,75 euros aux exploitants agricoles qui ont eu des dégâts de gibier, alors que ce courrier-là aurait pu être envoyé avec une tarification tout à fait normale dans les timbres ? Je pense que c'est un coût excessif de prévention. Je ne critique pas la prévention, c'est quelque chose de tout à fait normal de prévenir les exploitants agricoles des possibilités qu'ils ont, mais c'est l'envoi de cette lettre recommandée à 5,75 euros qui m'interroge.

Deuxième question : En matière de sangliers, où en êtes-vous par rapport aux surfaces de restrictions des 20 hectares qui continuent de poser des problèmes dans certaines chasses communales ou privées par rapport à des surfaces où nous ne pouvons pas accéder à la chasse normalement ?

### **M. Florent ORTU**

Je vais répondre à la première question et je vais laisser le Président sur la deuxième réponse. Pour l'envoi en recommandé, 150 courriers à 5,75 euros, cela fait de l'argent, nous sommes d'accord. Sauf qu'il y a de cela deux ans, nous nous sommes retrouvés en commission départementale avec des dossiers sur lesquels nous avons mis des réductions sur les indemnisations parce que l'exploitant ne s'était pas protégé. Les deux exploitants nous ont dit : « Nous n'avons jamais reçu de courrier, vous ne nous l'avez pas envoyé en recommandé ». Donc, à cause de deux mauvais coucheurs, nous allons dire comme cela, où nous n'avons pas pu mettre des abattements pour un volume de 2 000 ou 3 000 euros, aujourd'hui, dans le budget, certes, cela fait un budget de 600 ou 700 euros de frais d'envoi, mais au moins, quand nous voyons la volumétrie de dégâts sur le maïs, nous sommes à 400 000 euros et nous ne pouvons pas nous reprocher que les courriers n'ont pas été reçus. C'est dommage, je vous l'accorde, mais comme nous nous sommes fait prendre une fois, nous essayons de ne plus nous faire prendre sur ce levier-là. Je laisse le Président répondre sur la deuxième point.

### **M. Bernard PERRIN**

Concernant les 20 hectares, je ne vais pas faire l'historique des 20 hectares maintenant, tout le monde le connaît. Vous avez une liste en face de la liste que je présente qui est pour supprimer cette particularité des 20 hectares dans la Nièvre où nous ne pouvons pas chasser le grand gibier. Si cette liste est suivie, vous aurez certainement dès l'année prochaine, au vote de l'assemblée générale, la suppression des 20 hectares. Pour ma part, cela a déjà été voté à deux reprises et cela restera comme ça. J'espère avoir répondu à votre question.

### **M. Bernard PERRIN**

Nous allons un petit peu modifier notre planning. Madame DELAPORTE Blandine, Vice-Présidente du Conseil départemental, devant s'absenter, nous allons tout de suite lui laisser la parole. Madame la Vice-Présidente, si vous voulez bien.

### **INTERVENTION Mme Blandine DELAPORTE**

Merci Monsieur le Président, excusez-moi de bouleverser un petit peu votre organisation et votre timing, mais je dois vous quitter dans quelques dizaines de minutes. Je voulais surtout vous dire combien cela me fait plaisir d'enfin vous revoir en présentiel. Cela fait deux ans que nous sommes confinés et que nous n'avons pas pu faire ce genre de manifestation, je suis donc ravie de vous voir en vrai.

Je voudrais évoquer quelques remerciements pour la Fédération des chasseurs et remercier tout particulièrement votre technicien, qui régulièrement, travaille à nos côtés sur la stratégie départementale et partenariale pour la biodiversité. Depuis le début, nous avons mis en place un comité de pilotage sur cette stratégie et la Fédération des chasseurs est toujours représentée. Cette instance permet surtout de pouvoir se parler, se comprendre, d'apprendre les uns des autres parce que dans cette instance, il y a aussi bien des associations naturalistes que la Fédération des chasseurs ou la Fédération des pêcheurs. Des associations naturalistes qui, sans aucun doute, sont un peu plus proches, politiquement, d'Europe Écologie les Verts. Nous faisons la preuve dans cette instance que le dialogue est possible à partir du moment où nous prenons le temps de nous parler, de nous comprendre et d'apprendre les uns des autres. Le dialogue est donc plutôt apaisé dans ce comité et merci de votre présence régulière. C'était un petit clin d'œil à vos propos introductifs, Monsieur le Président.

Les enjeux du dérèglement et du changement climatique vont tous nous impacter. Quelles que soient nos activités, elles vont nous impacter dans notre quotidien. Tout positionnement caricatural, d'un côté comme de l'autre, ne serait pas à la hauteur des enjeux. Ne soyons donc pas caricaturaux dans nos positionnements.

Je voudrais lancer une invitation à la Fédération des chasseurs. Le Conseil départemental, vous le savez, gère 3 500 ou peut-être même 4 000 kilomètres de routes départementales. Il y a des traversées de gibiers sur ces routes départementales qui créent des accidents et il y a des

points noirs. Nous voulons plus particulièrement analyser ces points noirs. C'est une possibilité de partenariat entre nous pour travailler justement sur ces points noirs, d'abord les détecter et ensuite voir comment nous pouvons les éviter, passer outre et faire en sorte qu'à la fois, le gibier, mais aussi les automobilistes, bien sûr, soient en sécurité.

Je voudrais encore une fois vous remercier de votre invitation et évidemment, c'est une journée d'élection pour vous – il y en a une autre demain – et je tiens à remercier l'équipe en place et à souhaiter bon vent, à la prochaine, quelle qu'elle soit. Je vous remercie.

**M. Bernard PERRIN**

Madame la Vice-Présidente, merci. Sachez que la Fédération des chasseurs est à votre écoute et nous mettrons en œuvre nos compétences concernant le dossier des accidents sur le réseau routier. Pour ce faire, le maillage du territoire par les chasseurs me fait dire que nous sommes les interlocuteurs tout à fait compétents. Nous vous remercions et comptez sur nous.

**QUESTION M. Jean-Louis KEDERI**

Bonjour à tous, c'est pour le renard. Nous avons le droit de le tuer du jour à l'approche, à l'ouverture du chevreuil, alors qu'au mois de mars, il faut faire des demandes spécifiques pour aller tuer un renard. Après les prolongations, est-ce que vous ne pourriez pas trouver une solution ? Déjà que nous peinons à trouver des personnes pour aller tuer des renards, alors s'il faut encore...

**M. Florent ORTU**

La réponse est tout simplement réglementaire et pas départementale, mais nationale. Le renard est une espèce chassable qui peut donc être chassée du 1<sup>er</sup> juin au 28 février et à partir du mois de mars, il devient une espèce nuisible. À partir de là, il devient possible de le détruire. À partir du moment où nous rentrons dans une destruction, il faut faire une démarche administrative envers l'administration. Ce n'est pas simple, mais c'est la réglementation et aujourd'hui, il y a des départements qui n'arrivent pas à le conserver comme nuisible. Nous allons tâcher de le conserver comme nuisible et je ne suis pas sûr que nous arrivions à accéder à votre demande, sachant que cela ne se gère pas au niveau du département, mais là-haut.

**M. Jean-Louis KEDERI**

*(hors micro)* Oui, mais ce sont toujours des papiers !

**M. Florent ORTU**

Ce sont toujours des papiers, nous sommes d'accord, mais la réponse n'est pas nivernaise.

**M. Bernard PERRIN**

Pas de questions dans la salle ? Nous avons un peu de temps, nous sommes un petit peu en avance pour une fois, donc allez-y, ne vous privez pas !

**M. Jean-Louis KEDERI**

Oui, pour les jours de chasse, au lieu de nous les imposer, est-ce que nous ne pourrions pas choisir nos jours de chasse de la semaine ? Par exemple le vendredi, plutôt que de l'interdire ce jour-là.

**M. Bernard PERRIN**

La chasse est ouverte tous les jours de la semaine, comme vous le savez, hormis la chasse en battue où il y a quatre jours de définis depuis longue date. Aujourd'hui, différentes associations nous demandent de ne plus chasser le week-end ni les jours fériés. Il est évident que nous avons en place, dans le département, des dispositions qui devraient satisfaire tout le monde. Celles-ci ont été mises en place par l'équipe précédente. Je pense qu'il est déjà bien d'avoir quatre jours pour pouvoir chasser le grand gibier. Si vous voulez aller aux perdreaux, à la bécasse ou autre, vous pouvez chasser tous les jours, bien entendu. Je ne parlerai pas des dispositions qui sont prises au niveau des forêts domaniales où d'autres jours sont définis.

Tout cela est un partage dans la pratique de de la chasse et avec les différents types de chasse. Ensuite, c'est un partage avec les autres utilisateurs de la nature. Je pense que nous sommes sur le bon chemin et nous sommes un des départements à disposer d'arguments pour se défendre quand l'on nous demande aujourd'hui de ne pas chasser le dimanche.

Après, si vous souhaitez chasser tous les jours de la semaine, rien ne vous empêche de faire une demande portée par 50 adhérents et nous mettrons cela au vote le jour de l'Assemblée générale. Si la majorité dit qu'il faut chasser le grand gibier tous les jours de la semaine, et bien nous changerons cette réglementation. Tout cela est une question de vote au niveau d'une assemblée générale, s'il y a une demande qui est faite.

### **M. Jean-Louis KEDERI**

Vous nous imposez le mercredi, mais il y a des enfants qui se promènent le mercredi et si nous avons une chasse en plaine, voilà ! Il serait préférable que nous puissions chasser le vendredi, à la place du mercredi.

### **M. Bernard PERRIN**

Oui, mais nous nous connaissons assez. Vous, c'est le vendredi et d'autres, ce sera le jeudi. À un moment donné, il faut prendre des décisions collectives. Je sais bien que cela n'arrange pas tout le monde, les commerçants vont nous dire : « Nous, c'est le lundi que nous voulons chasser ». Aujourd'hui, c'est instauré comme cela et si vous voulez un changement dans cette réglementation départementale, il vous est possible de faire mettre cela à l'ordre du jour à la prochaine assemblée générale. Nous n'y sommes pas opposés, d'autant plus que l'année prochaine, nous ne savons pas si nous serons toujours là. Aujourd'hui, le système, tel qu'il est, me semble tout à fait correct mais ce n'est qu'une idée personnelle. D'autres questions ? Une question et nous allons avancer.

### **Intervention dans la salle**

Merci. J'ai une petite question sur le sujet des 20 hectares sans parler vote. Quelle proposition peut être faite sur des endroits où les populations sont énormes dans les 20 hectares et que nous ne pouvons pas chasser ?

### **M. Bernard PERRIN**

Je vous prie de m'excuser. Pouvez-vous reformuler la question ?

### **Intervention dans la salle**

Nous avons des secteurs et des parcelles de moins de 20 hectares où il y a une présence manifeste de sangliers et d'animaux en tout genre que nous ne pouvons pas chasser. Comment pouvons-nous gérer cela ? Cela crée aussi des dégâts, par la même occasion.

### **M. Bernard PERRIN**

Je comprends bien votre question concernant ces 20 hectares et c'est un peu la question déjà posée tout à l'heure par la personne debout là-haut. Les 20 hectares, aujourd'hui, c'est quelque chose qui est établi. Maintenant, encore une fois, si vous voulez faire changer cela, il faut remettre cela à l'ordre du jour et le refaire voter à l'assemblée générale. Pour ma part, je n'y suis pas favorable, car nous avons voté déjà à deux reprises.

Quand il y a une problématique de territoire de moins de 20 hectares qui peut se faire jour, et cela peut arriver même si c'est rare, vous n'êtes pas sans savoir que la chasse nivernaise est une chasse principalement aux chiens courants, comme vous le savez, et les chiens vont un peu partout. Quand vous avez 20 hectares, à mon avis, vous avez des voisins qui se chargent de déloger les sangliers chez vous. Il ne faut pas se leurrer et vous le savez très bien. Si il y a une problématique de dégâts, les louvetiers viennent alors avec des chiens, pour effectuer une battue de dispersion.

Je ne pense pas que les 20 hectares soient vraiment le sujet, il y en a bien d'autres mais je ne vais pas rentrer là-dedans, mais les 20 hectares favorisent... Enfin, nous ne sommes pas là pour défendre ou non les 20 hectares. Encore une fois, je vous l'ai dit, vous avez une équipe

en face qui est là pour supprimer cette histoire de 20 hectares. Si vous avez bien voté, vous mettrez cela à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale et peut-être que vous modifierez la réglementation des 20 hectares. Pour ma part, ce n'est pas la solution. Encore une question ?

### **Intervention de Thierry NIVOT**

Je n'ai jamais été trop concerné par les dégâts de sangliers et j'ai dû faire trois ou quatre demandes d'indemnisation sur 40 ans. J'ai eu des dégâts tous les ans, mais très supportables pour un chasseur agriculteur. Vous avez dit tout à l'heure dans votre rapport moral qu'à un moment, la fédération n'indemniserait plus les dégâts de sangliers aux agriculteurs. Je me mets donc à la place de mes collègues agriculteurs. Qui indemniser les dégâts ?

### **M. Bernard PERRIN**

J'ai dit tout à l'heure qu'il avait été acté au niveau du Congrès national cette année que si la loi n'était pas largement modifiée, si nous étions les seuls payeurs, nous ne paierions plus de dégâts. Cela a été une décision nationale et c'est comme cela que ça va se passer. De quelle façon ? Je ne sais pas. Ce qui ne veut pas dire que le monde de la chasse se retire complètement des dégâts de gibiers et ne veut plus rien payer, ce ne sont pas mes propos. Nous ne voulons plus être les seuls à payer, c'est différent. Nous n'allons pas rentrer dans les explications aujourd'hui, mais tout le monde connaît les augmentations de l'année dernière sur les tarifs de céréales de 20 à 50 %, ce que nous réserve la problématique en Ukraine avec des augmentations de 100 % des tarifs. Le chasseur ne peut pas payer, de toute façon, à un moment donné, si vous êtes chasseur, vous êtes bien au courant de ce que coûte la chasse aujourd'hui et les cotisations qu'il faut payer, quand je dis « cotisations » ce sont les cotisations hectares. Vous avez pu voir les départements voisins, sans aller bien loin, que ce soit le Cher, l'Yonne, la Côte d'Or où nous avons des taxes hectares à 20, 30 ou 40 euros, nous n'avons pas voulu suivre ce cheminement, car justement, nous nous sommes battus, nous, Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre avec quatre ou cinq fédérations du sud-ouest les premiers, il y a trois ans de cela, pour que cette loi change. Il n'est plus possible de payer et à un moment donné, il faut savoir dire non. Il y a eu des tractations pendant trois ans avec l'État pour que le Conseil constitutionnel nous mette un coup de pied aux fesses en disant : « Pour nous, la loi est conforme ». Même si le Conseil constitutionnel a dit que la loi était conforme, nous ne paierons plus la totalité de la note, c'est clair.

Il faut que les chasseurs soient partie prenante dans la protection des cultures et dans le paiement des dégâts, mais nous ne pouvons pas tout payer. Nous ne pouvons pas payer l'augmentation du gasoil, le manque des gaz dans les séchoirs comme il y a eu l'année dernière avec des retours de ramassage de maïs retardés de trois semaines et pendant ce temps, les dégâts continuent. Nous ne pouvons pas payer les intempéries, des tarifs qui ne veulent plus rien dire aujourd'hui et à un moment donné, il faut savoir dire non. Ce n'est même pas savoir dire non, c'est que nous ne pouvons plus payer.

Rendez-vous compte, il y a trois ans, avec des contributions territoriales à 4 ou 5 euros (je vais achever cela, car nous avons autre chose à faire), nous avions déjà 40 000 hectares qui n'étaient pas déposés dans le Morvan.

Qu'en serait-il aujourd'hui si nous avions mis des contributions territoriales à 20, 30 ou 40 euros comme dans les départements voisins ? Personne n'aurait payé et vous auriez eu raison de ne pas payer parce que nous ne pouvons pas ! À un moment, il faut savoir prendre la décision de ne plus payer. Encore une fois, nous ne voulons pas nous désengager du paiement des dégâts de gibiers, nous ne voulons pas payer à 100 %, c'est tout. Quand l'État veut mettre la main à la poche, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, pour la gestion du loup avec 66 millions d'euros, avec 10 millions d'euros pour l'ours, l'État peut mettre la main à la poche. Nous ne demandons pas que l'État mette la main à la poche pour 100 %, mais nous ne voulons pas être responsables de tout.

Dernière question et nous avançons, car nous étions en avance, mais nous allons finir en retard.

### **M. Jean-Louis KEDERI**

Monsieur le Président et les agriculteurs, nous avons aussi le problème des agriculteurs qui ne veulent pas de chasseurs chez eux, mais ils veulent bien que nous payions.

### **M. Bernard PERRIN**

Oui, nous sommes bien d'accord. Ce n'est quand même pas la majorité, mais il y en a quelques-uns, nous sommes d'accord. Allez, nous avançons.

Avant de passer à la remise des médailles et de laisser la parole à nos partenaires, y-a-t-il des questions dans la salle. En attendant le résultat des votes qui ne devrait pas tarder, nous avons souhaité avancer quelque peu la remise des médailles pour éviter que cela se fasse à la va-vite en fin d'assemblée. Quand nous faisons la remise des médailles en fin d'assemblée, les personnes s'en vont et nous avons donc un peu avancé cette disposition. Afin que l'ensemble des chasseurs soient présents, nous allons donc faire cela maintenant.

### **REMISE DE MEDAILLES**

Nous souhaitons honorer quelques personnes pour l'implication qu'ils ont pu avoir ou qu'ils ont encore dans la chasse nivernaise.

Merci aux sonneurs de bien vouloir s'approcher de l'estrade et je demande aux personnes suivantes de bien vouloir nous rejoindre. J'appelle à la tribune :

- Monsieur Rémi DUBUIS (Bernard PERRIN)
- Monsieur André BERNARD (Daniel BARBIER)
- Monsieur François POHU (Bernard PERRIN)
- Monsieur Joël GOBY (Bernard PERRIN)

Madame Béatrice CHAREYRE, qui a également été désignée par le Conseil d'Administration, ne peut être des nôtres aujourd'hui et elle nous a demandé de l'excuser.

### **VŒUX DES ASSOCIATIONS DE CHASSE SPECIALISEES**

En attendant le résultat des votes, nous avons souhaité donner la parole cette année à trois associations comme nous le faisons habituellement. Vu que nous avons eu des assemblées où nous n'étions pas en présentiel, aujourd'hui, trois associations vont avoir la parole. Nous avons l'association de l'AFACC qui aura la parole et qui est présidée par Pascal JOACHIN, mais qui est représentée aujourd'hui par Emmanuel BERLO. Je vais donc te laisser la parole, Manu. Où est Emmanuel? Il arrive. Que Monsieur HENRY qui remplacera Monsieur BONNEREAU se prépare. Emmanuel, nous te laissons la parole en tant que représentant de l'AFACCC.

### **Monsieur Emmanuel BERLO**

Bonjour à toutes et à tous, nous voulions profiter de cette assemblée générale pour vous faire part de la formation d'une nouvelle équipe au sein de l'AFACCC. Après plusieurs reports et annulations de manifestations dus à la pandémie, nous commençons à revivre. Juste un mot pour rappeler que le respect entre chasseurs, que nous soyons chasseurs aux petits chiens, chiens d'arrêt, à l'approche, à l'affût ou aux chiens courants doit être primordial. Plus nous serons soudés et plus nous serons forts face aux attaques de toutes part. Le chien courant est omniprésent dans notre département et nous nous devons d'être irréprochables si nous voulons continuer à vivre notre passion. Respectons-nous les uns, les autres et évitons les querelles. Nous avons une charte nationale qui est à disposition de tous, qui nous rappelle la ligne de conduite à tenir, nos devoirs, mais aussi nos droits. Nous disposons de plusieurs meutes dans le département pouvant agir rapidement lors de dégâts dans les cultures, n'hésitez pas à nous contacter.

D'autre part, notre assemblée générale se tiendra le vendredi 6 mai à la salle des fêtes de Billy-Chevannes à 18 h 30. Toute personne voulant y participer sera la bienvenue. Merci à tous, vive l'AFACCC et vive le chien courant.

### **M. Bernard PERRIN**

Manu, nous te remercions. Manu est sur liste que j'ai présentée et cela me fait plaisir d'avoir le Vice-Président des chasseurs et chiens courants sur notre liste, merci Manu. Nous allons donner la parole à l'association des piégeurs et des gardes particuliers qui est normalement présidée par Jean-François BONNEREAU et qui est aujourd'hui représentée par Didier HENRY qui arrive.

### **Monsieur Didier HENRY**

Bonjour à tous et à toutes. Pour les personnes qui ne me connaissent pas, je me présente, Didier HENRY, Vice-Président de l'Association des piégeurs agréés et des gardes particuliers de la Nièvre (APAGCPN). Je pourrais vous parler de l'activité des piégeurs qui est l'un des objets de l'association, dont la pratique est une nécessité pour la protection du petit gibier, mais aujourd'hui, je suis là pour vous parler de l'importance de la garderie particulière de chasse.

Chaque société de chasse se doit d'avoir un garde-chasse particulier qui, la plupart du temps, exerce bénévolement ses fonctions. Déjà, nous entendons des personnes qui rapportent des comportements délictueux, chassent chez les voisins, voire plus loin, chassent hors période autorisée, défaut de marquage d'animaux prélevés et j'en passe. Ce sont les raisons pour lesquelles je vous demande, en complément de la garderie de l'OFB et de celle de la Fédération des chasseurs de la Nièvre, de commissionner un garde particulier. Il est de votre responsabilité envers vos actionnaires de votre territoire que ne soit pas chassé la semaine et en conséquence, vidé de gibier pour le week-end. C'est pourquoi il est primordial que vous, responsables de chasse, preniez en main la surveillance de vos territoires.

En commettant un garde particulier, je suis sûr que dans vos équipes, il y a au moins une personne qui serait volontaire pour s'inscrire à la formation de garde-chasse et ensuite, garder vos territoires. L'association est prête à vous aider dans vos démarches administratives et si besoin, dans le recrutement d'un garde-chasse particulier. En espérant vous avoir convaincu du bien-fondé de cette démarche, je vous souhaite une bonne fin de journée et je vous demande à tous de respecter les consignes de chasse et surtout la sécurité de la chasse.

### **M. Bernard PERRIN**

Nous allons maintenant donner la parole à l'Association des chasseurs de petits gibiers, présidée par Philippe GAUTHIER. Philippe, c'est à toi.

### **Monsieur Philippe GAUTHIER**

Monsieur le Président, Monsieur le Député, Messieurs, Mesdames, amis chasseurs, bonjour. L'Association du petit gibier de la Nièvre (ADCPG) s'efforce depuis des années à faire le maximum pour avoir du petit gibier sur nos territoires. Merci à nos adhérents de s'impliquer et de nous soutenir dans nos différentes actions. Nous avons organisé le Saint-Hubert départemental et pour la première fois, le régional à Arquian. 20 départements étaient représentés ainsi que nos deux députés et la mairesse d'Arquian. Au total, près de 200 personnes étaient présentes à cette journée.

- Le groupe Corvidés avec ses 70 tireurs au service des agriculteurs sur les semis maïs, tournesol et petit pois, en coordination avec notre fédération, ne va pas tarder à se manifester, car en ce moment, cela y va fort pour les corbeaux ;
- Le groupe Lapins de Garenne, repris au plus près des dégâts, relâchés sur de nouveaux territoires d'accueil, les animaux sont vaccinés ;
- L'opération poules naines avec l'adoption de faisans de souche sauvage de Rambouillet au plus près de la génétique. Les résultats, depuis deux ans, sont encourageants.

Je vous demande, Monsieur le Préfet ou Monsieur le Député, de remettre la pie piégeable afin de la réguler, ainsi que les tirs de renards la nuit par les louvetiers dans les secteurs où les personnes font des efforts de repeuplement. Nous remercions notre Président de fédération, Bernard PERRIN qui œuvre pour le petit gibier et le personnel de notre fédération, ainsi que

son Directeur. Notre département a du potentiel pour recevoir et développer le petit gibier. Venez nous rencontrer sur notre stand, notre équipe vous attend afin de répondre à votre attente. Nous sommes au fond à côté des piégeurs.

Nous avons prévu avec notre fédération, trois jours avec les écoles primaires, afin de faire connaître aux élèves, la nature, l'élevage, le milieu naturel et la chasse. Merci de votre attention et que la chasse demeure !

### **M. Bernard PERRIN**

En attendant les résultats des votes, nous allons maintenant laisser la parole à nos invités, en leur rappelant le temps qui nous est compté afin de tenir le *timing*. Je vous propose à chacun 5 minutes de parole. Si vous débordez un peu, nous serons indulgents. La parole est à Monsieur Alban DE MONTIGNY, Syndicat des propriétaires forestiers. Je souhaite remercier les forestiers privés pour les échanges constructifs que nous entretenons tout au long de l'année, tant sur les dossiers environnementaux que sur les problématiques de dégâts sur plantations où nous essayons, lorsque nous sommes avertis, d'apporter notre contribution en mobilisant les chasseurs. Monsieur DE MONTIGNY, je vous laisse la parole.

### **INTERVENTION Monsieur Alban DE MONTIGNY**

Merci Président de me laisser m'exprimer devant votre assemblée. En ces temps d'élections aux résultats inconnus pour l'instant, je ne peux que souhaiter aux chasseurs de présenter ensemble un front uni face aux défis qui les attendent. Dans la Nièvre, les forestiers et les chasseurs, comme partout, ne sont pas toujours d'accord, mais dans la Nièvre, comme vous l'avez souligné, ils peuvent en discuter. Je tiens à le préciser, car c'est loin d'être un cas général. Je me réjouis, par exemple, que dans notre département, les forestiers participent aux CTL où leur voix est écoutée. De même, les zones cerfs sont une très bonne chose.

Nous reconnaissons maintenant qu'il y a trop de sangliers dans notre département et c'est un bon constat. De même que les arbres ne montent pas jusqu'au ciel, les populations de gibiers ne peuvent croître indéfiniment. Je regrette cependant que cet excès de sangliers ne soit apprécié qu'à travers le prisme des dégâts à indemniser. Pour moi, d'ailleurs, il n'y a pas trop de sangliers, il y a trop de gros gibiers, il y a trop de cerfs dans le secteur de Moulins-Engilbert, mais je fais confiance aux mesures prises par la Fédération des chasseurs pour que la population baisse en deux ou trois ans. Dans de nombreux secteurs, il y a trop de chevreuils, je le rappelle régulièrement, car cet animal génère des dégâts forestiers importants, mais sous-estimés, car à très bas bruit, tout particulièrement dans les régénérations naturelles. Enfin, dans tous les secteurs, il y a trop de sangliers. Nous en avons beaucoup parlé et ce n'est pas un problème local ou départemental, mais un problème national. Je suis convaincu que les chasseurs ont tout intérêt à employer eux-mêmes les moyens nécessaires pour réduire cette population sans attendre que d'autres, moins compétents ou moins bien intentionnés à leurs égards, ne leur impose des mesures aberrantes.

Enfin, je tiens à rappeler que les agriculteurs, les forestiers, les chasseurs et les pêcheurs sont des acteurs incontournables du monde rural. Ce sont eux qui ont donné l'aspect actuel à nos territoires et ils se doivent de rester unis pour avoir leur mot à dire sur leur évolution afin d'éviter que nos territoires ne deviennent des zones réservées, soit pour le développement d'espèces particulières, soit pour le repos de citoyens en mal d'oxygénation. De ce point de vue, les objectifs de placer 30 % du territoire en zone de protection, dont 10 % en zone de protection forte ne sont pas une bonne chose, alors que nous avons déjà dans notre département des milliers d'hectares en sites classés, en zone Natura 2000, en ZNIEFF et autres termes en Z qui génèrent d'abord une intense activité bureaucratique et ensuite, une avalanche de contraintes plus ou moins logiques pour les acteurs ruraux. Merci de votre attention.

### **M. Bernard PERRIN**

Monsieur DE MONTIGNY, merci. Effectivement, nous pouvons nous rejoindre sur votre analyse sans soucis. Je vais maintenant passer la parole à Monsieur RAMET Didier, Président de la Chambre d'agriculture.

### **INTERVENTION de Monsieur Didier RAMET**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, bonjour et merci de m'avoir invité. Je me doutais bien que je n'allais pas avoir beaucoup de compliments ce matin. Je les ai entendus, vous n'êtes pas contents, moi non plus. Les organisations de chasse et les organisations agricoles sont un petit peu comme un vieux couple, il y a des jours où nous ne pouvons pas nous supporter et des jours où nous ne pouvons pas nous passer l'un de l'autre. Force est de constater en ce moment que nous sommes plutôt dans la phase où nous ne nous supportons pas beaucoup.

Vous avez dit que vous regrettiez que la convention entre la Fédération de chasse et les organisations ne soit pas signée. Il faut bien comprendre que lorsque j'entends que les positions de la Fédération de chasse sont les bonnes idées et que les positions venant de l'agriculture sont des mauvaises idées, il ne faut pas s'étonner que cela coïncide à un moment ou à un autre. Nous restons ouverts à la discussion, quelle que soit l'issue des élections, comme vous avez laissé supposer être une cause de cette non-signature. Il n'empêche, et cela a été dit par mon prédécesseur, qu'il y a trop de gros gibiers sur certains territoires. Pour nous, agriculteurs, le chevreuil est peut-être un moindre enjeu au niveau des dégâts sur les cultures, mais en ce qui concerne les cerfs, cela a été dit sur le côté Moulins-Engilbert et les sangliers sur une grande partie du territoire, il y a un réel souci qu'il nous faut gérer les uns et les autres. J'ai bien entendu tout à l'heure que certains agriculteurs veulent bien avoir les indemnités de dégâts et pas l'effort de chasse, je suis d'accord avec cela, chacun doit faire l'effort qu'il doit faire.

Par contre, il y a aussi des territoires non chassés, vous avez pris une position de la Fédération de chasse, cela n'apporte pas de solutions, je dirais, « officielles » pour que chacun puisse s'y retrouver. Nous ne pouvons pas non plus dire aux agriculteurs, parce qu'il y a un territoire inchassable, qu'il doit supporter des dégâts et après, que cela vous coûte de l'argent.

J'ai aussi entendu dire que votre posture de fin d'année était de ne plus payer de dégâts de gibiers s'il n'y avait pas de règlement législatif à ce sujet, dont acte. Moi, représentant agricole, de toute façon, je ne laisserai pas la population agricole subir des dégâts sans qu'il puisse y avoir des indemnités. Nous nous retournerons vis-à-vis des autorités compétentes pour essayer de trouver une solution.

Je ne vous embêterai pas plus longtemps aujourd'hui, je vous souhaite une bonne journée, merci.

### **M. Bernard PERRIN**

La discussion reste ouverte, Monsieur RAMET et je pense, une grande discussion. Nous en aurons l'occasion et l'essentiel est que nous nous parlons encore, donc tout va bien.

Je vais maintenant passer la parole à Monsieur Daniel BARBIER, Président de l'amicale des Maires. Cher Daniel, tu fais partie des fidèles de la chasse nivernaise et de ses défenseurs, je te laisse donc la parole.

### **INTERVENTION de Monsieur Daniel BARBIER**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, il est des événements que nous aimons retrouver parce qu'ils nous donnent l'impression d'habiter notre histoire et l'Assemblée générale de notre Fédération départementale des chasseurs en fait partie. Qui plus est, l'écrin et la beauté de notre passion est de réunir, *a priori*, des personnes très diverses, mais qui partagent un dénominateur commun, à savoir que la chasse appartient au patrimoine vivant nivernais.

Il suffit alors de tendre l'oreille pour reconnaître, sous ce qui se répète, la musique de la vie qui cherche à s'inventer. Atout social, écologique et économique, la chasse est plus qu'une activité loisir et un art de vivre, elle contribue au maintien d'une ruralité vivante, au travers d'une chasse populaire qui participe à l'animation de nos territoires. Les chasseurs restent des bienveillants et souvent des travailleurs de l'ombre.

Un matin d'ouverture, nous le rêvons, nous l'espérons et nous l'attendons. Ce moment singulier offre les lumières les plus belles de la nature, ces instants magiques presque

imperceptibles et fugaces. L'envie de douceur ne quitte jamais le chasseur, le soir quand la forêt s'endort et que la cabane ferme ses volets, il reste toujours des cœurs éclairés, des souvenirs en commun dans ce halo protecteur.

Comment se laisser ? Comment s'ennuyer ? Si l'on se fait observateur, observateur scrupuleux de ce qui nous entoure. De grâce, laissez venir à vous les sensations, les émotions, tout ce qui a le pouvoir de transformer un moment ordinaire en un instant extraordinaire et continuez d'embrasser, chers amis chasseurs, dans un même élan, la beauté du monde et la fragilité de la vie. Je vous remercie.

### **M. Bernard PERRIN**

Monsieur Sylvain MATHIEU, représentant la Présidence du Conseil général, mais également en tant que Président du parc naturel régional du Morvan. Monsieur MATHIEU, nous connaissons votre attachement à la chasse et nous avons pu constater à plusieurs reprises dans les réunions à caractère environnemental, le soutien politique que vous nous apportez, que ce soit au titre de la région ou du parc et nous tenions à vous remercier.

### **INTERVENTION de Monsieur Sylvain MATHIEU**

Merci Monsieur le Président, bonjour à toutes et à tous. Merci encore mon cher Daniel pour ce très beau moment de poésie que tu viens de nous offrir, c'est toujours un plaisir. C'est un grand plaisir pour moi d'être encore avec vous cette année, d'autant plus, comme cela a été dit avant moi, que cela faisait trois ans que nous ne nous étions pas retrouvés physiquement, donc cela fait quand même du bien de revoir des visages connus. Je vous salue toutes et tous et en particulier ceux que je connais personnellement, notamment un certain nombre de chasseurs du Morvan. J'associe aussi à mon propos le premier Vice-Président du parc du Morvan, Christian GUYOT, qui est présent ici aujourd'hui, comme chaque année parce que je pense que nous devons être le seul parc naturel régional en France où le Président est chasseur et le premier Vice-Président est chasseur. Je pense que ce n'est pas banal.

En effet, vous l'avez dit, Monsieur le Président, je suis né dans une famille de chasseurs du Haut-Morvan et j'avais deux grands-pères qui étaient de véritables fous de chasse, donc je sais ce que c'est que cette passion dévorante. Moi-même, dès l'âge de 16 ans, j'étais dévoré par cette passion, j'ai passé mon permis et j'ai chassé. Après, vous savez ce que c'est que la vie, nous faisons des études, nous nous installons professionnellement, nous fondons une famille, donc je n'avais plus le temps de chasser et j'ai arrêté de chasser pendant une quinzaine d'années. Il y a quatre ans, pour deux raisons, j'ai repris mon permis de chasse.

La première raison est que je partage ce que vient de dire Alban DE MONTIGNY, aujourd'hui, en France, dans la Nièvre, nous sommes dans une situation où je pense qu'il y a trop de gibiers, trop de grands animaux et notamment, il y a beaucoup de chevreuils et c'est un problème pour la sylviculture. Là, c'est le fait que je sois moi-même forestier de métier, propriétaire forestier, et à un moment donné, je me suis dit : « Cela ne va plus, il faut que je prenne la carabine pour aller tirer des chevreuils à l'approche ».

La deuxième raison est tout simplement que j'ai un fils qui avait 11 ans et ma femme me reprochait, à cause de mes activités politiques, de ne pas assez être à la maison et de ne pas consacrer assez de temps à mes enfants, notamment mon fils. Il fallait que je passe plus de temps à faire des choses avec mon fils. Je sentais que la chasse le magnait et l'intéressait alors, je lui ai dit... Ah, je ne sais pas ce qu'il ne se passe ni de quel cri d'animal il s'agit !

Pour toutes ces raisons, j'ai décidé de me remettre à la chasse et je dois vraiment vous avouer que j'ai retrouvé un énorme plaisir, notamment de partager ces beaux moments avec mon fiston. Je pense que vous savez tous ce que c'est. Je rebondis sur le propos introductif de Monsieur le Président, quand vous parliez de la façon dont la chasse est vue et peut-être considérée par nos concitoyens français. C'est vrai que c'est un problème, car nous sommes dans une société où nous, ruraux, sommes devenus minoritaires. Il y a 80 % des Français qui sont des urbains, des citadins et qui sont déconnectés, ils sont devenus déconnectés de leurs racines et souvent, ils n'y connaissent plus rien. La chasse est malheureusement souvent mal vue par ces personnes-là, car ils ne savent pas ce que c'est, en fin de compte. Ici, nous savons bien que dans la chasse, nous ne faisons rien de mal, au contraire, nous contribuons à

l'équilibre des écosystèmes. L'homme a toujours chassé de toute façon et moi, par rapport à ce débat politique, je suis assez serein parce qu'il y a toujours eu de la chasse et il y en aura toujours parce que nous ne pouvons pas faire autrement.

L'être humain a toujours joué un rôle de grand prédateur pour réguler cette grande faune et il y en aura toujours besoin. Nous parlons de biodiversité, mais j'évoque une raison peut-être plus simple, plus terre à terre, cela a été évoqué dans les débats précédents, nous avons tout simplement besoin de réguler la faune par rapport à l'agriculture et à la forêt. L'agriculture en a besoin, tous, matin, midi et soir, quand nous passons à table, il faut que nous produisions notre nourriture et pour la forêt, nous avons aussi besoin de produire du bois. Rien que pour ces raisons-là, nous avons intérêt de maîtriser les populations de grands gibiers.

Que vous dire d'autre ? Au niveau du parc, nous avons d'excellentes relations avec la Fédération des chasseurs. Je salue et remercie Monsieur ROBLIN qui est généralement celui qui représente la Fédération dans nos instances. Au niveau de la région, là aussi, la région a une politique en faveur de la biodiversité, nous finançons un certain nombre d'actions et nous avons des partenariats avec nos huit fédérations départementales. Globalement, à la région, c'est pareil, nous voyons la chasse d'un plutôt bon œil. Je rappelle que nous avons eu un président de région, François PATRIAT, qui était lui-même chasseur et qui a toujours instauré un bon climat, nous essayons donc de poursuivre en ce sens.

Dans les sujets politiques, la question de la sécurité a été abordée avec notamment, ce dernier accident en date, je crois, dans le sud de la France. C'est dramatique et à chaque fois que j'entends qu'il y a un accident comme cela, je me dis, vous l'avez dit, les chasseurs, nous nous faisons tirer dessus par les médias de façon totalement injuste, car quand il y a un accident, c'est qu'une règle de sécurité n'a pas été respectée. Si nous respectons bien les règles de sécurité, il n'y a pas de raisons qu'il y ait un accident. Dans la dernière affaire, ce sont malheureusement deux vies brisées, à la fois cette dame qui a été tuée et à la fois cette pauvre gamine qui chassait et qui portera cela sur sa conscience toute sa vie. C'est regrettable, mais en même temps, si nous objectivons le sujet, c'est vrai, statistiquement, il n'y a pas plus d'accidents, voire moins que dans plein d'autres sports. Je sais que politiquement, c'est un peu incorrect de dire cela, pourtant c'est la réalité.

Pour terminer, je dirais simplement que derrière cela, la question qui se pose est celle du partage de l'espace entre tous les usagers. Je pense qu'il y a de la place pour tout le monde, en France et dans la Nièvre, nous avons des territoires suffisamment grands, pas très densément peuplés et il y a de la place pour les promeneurs, les chasseurs, les forestiers et pour tout le monde. Tout cela est bien encadré, il y a des jours de chasse et des jours de non-chasse. Je suis assez serein et il n'y a pas de raison que nous ne nous entendions pas.

Je vous remercie pour tout ce que vous faites au quotidien, toutes les actions en faveur de la biodiversité, comme vous avez pu nous en présenter, c'est assez remarquable. J'ai découvert ce matin ce que vous faisiez sur les canaux notamment, pour éviter les noyades de gibiers, c'est vraiment très bien, bravo. Bravo à la Fédération, à votre engagement, à vous, à tous les salariés et merci à toutes et tous, qui êtes présents ce matin, car si vous êtes présents ici, c'est que vous n'êtes pas que chasseurs, mais que vous exercez aussi des responsabilités. Souvent, vous êtes responsables de sociétés de chasse locales et pour cela, vous avez beaucoup de mérite, car je sais ce que c'est. Je salue mon vieil ami Jean-Jacques BROSSARD qui préside depuis longtemps la Société de chasse de Corancy, depuis au moins une quarantaine d'années. Nous savons ce que c'est, ce n'est pas simple. Les chasseurs sont un peu comme une grande famille et comme dans les grandes familles, cela se passe parfois bien et parfois, il y a des engueulades, il faut être bien ferré pour arriver à bien conduire tout cela. Je vous remercie de votre attention.

### **M. Bernard PERRIN**

Merci. Avant de continuer de donner la parole à nos invités, je vais demander à Maître LOVATO de nous rejoindre pour le résultat des votes, s'il vous plait.

### **RÉSULTAT DES VOTES -Maître LOVATO**

Bonjour à tous, la liste PERRIN totalise 3 847 voix pour 215 votes. La liste BERRIER totalise 1 246 voix pour 146 votes. C'est donc la liste PERRIN qui l'emporte.

### **M. Bernard PERRIN**

Merci Messieurs pour les honneurs. Résultat des votes sans équivoque, mais avant de vous remercier tout à l'heure comme je me le dois, bien entendu, je vais laisser la parole à Philippe BERRIER qui a certainement deux mots à vous dire. Philippe, si tu veux bien venir au micro ou prendre le micro si tu veux.

### **INTERVENTION de Monsieur Philippe BERRIER**

Merci Monsieur le Président et aux membres, à Bernard PERRIN de me donner la parole. D'abord, je voudrais remercier les organisateurs de cette assemblée générale électorale. Tout le personnel de la fédération était engagé, c'est long, ce n'est pas facile, cela « prend la tête » et nous les remercions tous bien vivement d'être venus mettre tout cela en place. Ensuite, je voulais remercier tous ceux qui sont venus voter, toutes celles et tous ceux qui sont dans la salle, ceux qui sont juste venus voter et sont repartis, nous les remercions d'avoir participé à cette assemblée générale électorale qui est un temps très fort de notre vie de chasseur et de notre passion commune au travers de tous nos modes de chasse.

Les résultats ont été proclamés sans ambiguïté. Nous avons présenté une liste commune avec 15 personnes plus la tête de liste, ce qui fait 16, Bernard PERRIN, le Président sortant et qui est réélu de la même manière. Les résultats ont été communiqués par l'huissier, les miens sont peut-être un peu moins affinés. En nombre de votants ce matin, c'est-à-dire de personnes qui sont venues voter, la liste de Bernard PERRIN a recueilli 215 porteurs de voix qui donnent un nombre de voix de 3 800 voix. La liste que je conduisais, 146 votants, c'est-à-dire un différentiel d'un peu moins de 70 voix, ce qui nous donne un résultat final pour nous en nombre de voix, de 1 200 voix.

Il est évident que 70 votants qui font la différence, à peine, 69, donnent un différentiel de 2 600 voix, ce qui vous donne une idée du mode de scrutin qui est proposé au niveau national depuis de nombreuses années et qui est un scrutin, comme je l'ai dit à de nombreuses reprises, je le partageais avec Bernard PERRIN et nous étions bien d'accord et un certain nombre de personnes qui sont sur la liste et sur la mienne également, je pourrais signer Étienne GAUTHIER qui m'a donné le feu vert pour en parler. Il m'a dit : « Effectivement, ce mode de scrutin est particulièrement inéquitable », nous sommes tous d'accord là-dessus.

Cela dit, il convient de souhaiter à la liste qui a été réélue une bonne continuation, beaucoup de chance, beaucoup de pugnacité dans la gestion de la chasse nivernaise, ce ne sera pas facile, nous ne sommes jamais opposés en ennemis. En adversaires, certes, sur une problématique sur laquelle je ne reviendrais pas, les petits territoires, cela a été évoqué et nous serons sûrement amenés à en reparler dans ces moments de tension vraisemblables que nous allons vivre avec le monde agricole où l'envolée des céréales, vous le savez, je l'avais dit dans l'article du Journal du Centre, dans la profession de foi, nous sommes tous concernés par cela. Lorsque nous atteignons des 800 à 900 euros/tonne en colza et en tournesol, 350 à 400 euros/tonne en blé et en maïs et quand nous savons que le coût des dégâts est indexé sur la cote moyenne du prix de la céréale à l'instant, je pense que nous serons confrontés, toutes les fédérations de France et pas uniquement la Nièvre, à de gros problèmes de trésorerie, donc ce sera difficile.

Vous savez qu'avait été annoncé, dans le cadre de la campagne électorale nationale pour la Présidentielle, une prise en charge par l'équipe du Président MACRON, du différentiel entre un prix, disons, normal des céréales et une cote très, très haute comme c'est le cas actuellement. Tout simplement, je voulais dire à Bernard PERRIN que nous ne serons jamais des ennemis sur ce sujet. Nous tirons tous la charrue dans le même sens, du moins, je pense. Plus que jamais, il va falloir faire preuve de solidarité dans le monde de la chasse, dans le monde de l'agriculture, bien évidemment, où tous les partenaires sont engagés, agriculteurs, forestiers, syndicalistes, tous ceux qui concourent finalement à l'architecture de nos territoires ruraux et qui seront confrontés à ces difficultés dont nous sommes tributaires, notamment sur la situation internationale, lorsque nous savons que l'Ukraine et la Russie sont les principaux

pourvoyeurs d'engrais azotés où là encore, la cote est très, très élevée. J'en ai parlé ce matin avec Vincent BARBEAU, un céréalier connu de tous les Nivernais et bien d'autres aussi.

Voilà ce que j'avais à vous dire. Je renouvelle mes remerciements à Bernard PERRIN de m'avoir donné la parole, à tous ceux qui sont présents ici, à table, en leur souhaitant à tous une bonne prise en charge de cette nouvelle donne dont nous ne savons pas trop vers quoi elle va nous mener du point de vue de la solidité de nos finances. Je vous remercie.

### **M. Bernard PERRIN**

Monsieur Patrice PERROT, Député de la Nièvre, nous sommes honorés de vous accueillir pour clôturer nos travaux. C'est un véritable honneur que de disposer de notre député, membre du groupe chasse à l'Assemblée nationale. Cher Patrice, nous avons besoin d'un parlementaire comme vous, qui connaît le terrain et le monde rural et je sais que nous pouvons compter sur vous. Monsieur le Député, je vous laisse la parole.

### **INTERVENTION de Monsieur Patrice PERROT**

Merci beaucoup, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les élus, il doit rester beaucoup de messieurs, un petit peu comme la configuration de la salle, une très forte majorité masculine. Dans tous les cas, bonjour à tous et puis merci pour votre invitation, à laquelle je me rends avec plaisir. Malheureusement, à la veille d'un scrutin tel que celui de demain, il y a beaucoup de sujets sur lesquels j'aurais pu, éventuellement, aborder et apporter quelques éléments de réponse, de réflexion. Cela aurait pu être l'occasion de partager avec vous un petit peu la vision que nous pouvons avoir de la chasse et dans quelles conditions nous pouvons évoluer. Malheureusement, cette réserve, je dois me l'appliquer et je ne resterai que de manière très succincte, juste peut-être pour faire quelques petites remarques et quelques remerciements, notamment au Président de la Chambre d'agriculteurs d'être présent et de porter haut et fort les problèmes rencontrés. Aussi la volonté que j'ai entendu dans l'ensemble des discours qui sont aussi de nous rassembler puisqu'effectivement, nous sommes au cœur d'une ruralité que nous devons partager et je crois que plus nous nous parlerons, plus nous évoluerons et plus nous serons en capacité de répondre aux problématiques de chacun.

Je voudrais surtout saluer l'action associative de ce monde de la chasse, tel que nous pouvons le connaître dans la pêche, vous savez aussi que je suis pêcheur. Je suis aussi titulaire d'un permis de chasse que je n'ai malheureusement pas réanimé depuis quelques années, mais je ne manquerai pas de le faire comme je m'y étais engagé. Mais pour saluer l'ensemble des actions et notamment les actions sur les milieux, je crois qu'à la veille – et cela, tout le monde l'a bien entendu – des divers changements climatiques – je dis des divers changements climatiques, car nous avons des impacts, tant sur le monde agricole que sur le monde forestier, sans doute que le monde animal y sera confronté et je sais que, par exemple, OFB est extrêmement vigilant sur le sujet – il faut donc remercier l'ensemble des actions et la qualité des actions que vous menez, je crois que c'est là-dessus qu'il faut insister, et de saluer le professionnalisme de l'ensemble des collaborateurs de la Fédération de chasse que j'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, de croiser. Je crois que ce sont des travaux qu'il faut effectivement saluer et je profite de ce moment-là pour le faire.

Bien évidemment, de vous remercier tous puisque, nous l'aurons bien compris, nous sommes tous complémentaires, des vrais acteurs de la biodiversité, des vraies sentinelles de la biodiversité. Nous le savons aussi, notre nature, à tout ce qu'elle peut être confrontée par l'activité humaine, c'est d'en avoir conscience, c'est d'avoir confiance. Aujourd'hui, vous l'avez renouvelée au Président PERRIN, félicitations, malgré tout, à Monsieur BERRIER, évidemment, car je crois que l'important est aussi que la démocratie, au niveau de nos associations, fonctionne. Cela a été le cas aujourd'hui et je crois que nous ne pouvons que nous en féliciter. L'important, c'est que demain, chacun ait la capacité d'œuvrer ensemble pour ce qui nous ressemble, ce qui ressemble à nos territoires, notre ruralité, celle à laquelle nous tenons, celle à laquelle je tiens tout autant que vous et bien évidemment, toujours à l'écoute et avec la plus grande attention dans l'ensemble des acteurs.

Je crois que les chemins sont encore longs et nous pouvons les parcourir ensemble. De nombreux défis sont face à nous, je pense à l'eau, à l'air, à la forêt, à l'agriculture nivernaise

(nombreux sont présents aujourd'hui). Fidèles à cela, j'espère que dans les semaines qui viennent, nous réussirons ensemble à construire, à apaiser parce que je pense que le pays en a besoin et que c'est vers cet apaisement que le dialogue nous conduira. En vous remerciant à nouveau et bonne continuation pour les six ans à venir au futur Président et à son bureau pour, effectivement, que chacun des sujets soit traité le mieux possible et encore une fois, dans le plus grand apaisement. Merci à vous.

### **CLÔTURE Bernard PERRIN**

Monsieur le Député, nous vous remercions et nous comptons sur vous, bien entendu, en espérant que les élections se fassent dans le bon sens.

Amis chasseurs, vous avez très largement manifesté votre confiance à la liste que je présentais, je vous remercie très chaleureusement. Soyez assurés que l'équipe qui sera à mes côtés aura à cœur de continuer à défendre la chasse nivernaise et tous les modes de chasse pratiqués dans notre département. Je remercie également les membres de l'ancien Conseil d'administration qui ont œuvré, pour la plupart, pas tous, dans cette même direction durant les six années passées et plus particulièrement, notre Vice-Président Guy ROBLIN qui est dévoué corps et âme à la défense de notre passion, toujours présent lors des réunions avec nos différents partenaires et sa devise : « Ne jamais laisser la chaise libre ». Guy, vraiment, merci à toi.

Enfin et pour conclure, j'aurai un mot pour la liste d'opposition. Nous avons, cher Philippe BERRIER, au moins un point commun et un but commun, la défense de la chasse et notamment, la chasse nivernaise. Alors, n'en tiens qu'à toi pour œuvrer dans le bon sens et je serais toujours à votre écoute, bien entendu, merci. Je vous remercie tous.